

Histoire juive, religion juive : le poids de trois millénaires, par Israël Shahak



[Source : lecridespeuples.fr via arretsurinfo.ch]

“Histoire juive, religion juive: le poids de trois millénaires”, du Professeur Israël Shahak, est un ouvrage majeur consacré au judaïsme et plus particulièrement aux lois talmudiques. Il apporte un éclairage saisissant sur le dogme religieux et l’histoire des communautés juives, ou encore le traitement des non-juifs par les juifs, dont seuls les lecteurs de l’hébreu sont familiers.

Publié en anglais en 1994, il reste une lecture incontournable pour comprendre les fondements idéologiques de la politique israélienne et l’action des lobbys pro-israéliens dans le monde, en particulier aux Etats-Unis et en France : comme le montre l’auteur, « ni le sionisme, y compris sa partie apparemment laïque, ni la politique israélienne depuis la création de l’État d’Israël, ni en particulier la politique des partisans juifs d’Israël dans la diaspora, ne peuvent être compris sans prendre en compte l’influence plus profonde de ces lois talmudiques, et la vision du monde qu’elles créent et expriment...

Si les politiques israéliennes restent incompréhensibles pour les observateurs étrangers, c’est précisément parce qu’ils ne daignent pas s’intéresser au judaïsme tel qu’il est pratiqué et à ‘l’idéologie juive’, dont ils ne connaissent souvent rien d’autre que de grossières apologies. »

Avec l’adoption de la loi fondamentale faisant d’Israël l’Etat-nation du peuple juif en 2018, l’avènement de l’ultra-droite nationaliste et religieuse au pouvoir en Israël début 2019, la censure et la répression de plus en plus sévère de toute action de dénonciation et de boycott d’Israël au nom de la prétendue lutte contre l’antisémitisme et la judéophobie, et le projet d’Accord du Siècle qui doit définitivement liquider la cause palestinienne, tant de développements qui confirment les craintes et prédictions d’Israël Shahak, ce livre est même plus indispensable que jamais.

Israël Shahak espérait que son ouvrage, destiné au public occidental, serait un précurseur à des écrits authentiques sur l'histoire et les réalités du judaïsme talmudique contemporain (surtout celui qu'incarnent Israël et ses partisans de la diaspora), dépourvus de mensonges par omission et de falsifications. Malheureusement, mais de manière prévisible, ce livre a été soumis à une véritable omerta médiatique. Aujourd'hui encore, on continue à rattacher spontanément l'Etat d'Israël à l'Ancien Testament alors que c'est le Talmud qui en compose le cœur.

Comme le souligne Israël Shahak, « Israël en tant qu'État juif constitue un danger non seulement pour lui-même et ses habitants, mais pour tous les Juifs et pour tous les autres peuples et États du Moyen-Orient et au-delà. Je considère également que d'autres États ou entités du Moyen-Orient qui se définissent comme 'arabes' ou 'musulmans', tout comme Israël se définit en tant que 'juif', constituent également un danger. Cependant, bien que le danger d'origine arabo-musulmane soit largement discuté, le danger inhérent au caractère juif de l'État d'Israël ne l'est pas. »

Cette traduction vise à remédier à ce manque, en rendant aisément accessible au public français cette analyse objective et documentée du talmudisme, et de son rôle dans le fondement et la politique d'Israël, tout à fait assimilables au wahhabisme et à l'Arabie Saoudite.

Sayed Hasan

HISTOIRE JUIVE, RELIGION JUIVE : LE POIDS DE TROIS MILLÉNAIRES

Par ISRAËL SHAHAK

Traduction : lecridespeuples.fr

Israël Shahak, né en 1933 à Varsovie, et mort à Jérusalem en 2001, était un Professeur de chimie à l'Université hébraïque de Jérusalem. Il fut le Président de la Ligue israélienne pour les droits humains et civils de 1970 à 1990. Rescapé des camps de concentration nazis, il fut un ardent militant pour la paix, extrêmement critique des gouvernements israéliens et de la société israélienne.

Chapitre I

Une utopie close ?

Je rapporte ici ce que j'estime être vrai, car les histoires des Grecs sont nombreuses et à mon avis ridicules. (Hécatee de Milet, cité par Hérodote)

Amicus Plato sed magis amica veritas – Platon est mon ami, mais la vérité

l'est davantage. (Paraphrase traditionnelle d'un passage de l'*Ethique* d'Aristote)

Dans un État libre, tout homme peut penser ce qu'il veut et dire ce qu'il pense. (Spinoza)

Ce livre, bien que rédigé en anglais et destiné à des personnes vivant en dehors de l'État d'Israël, est en quelque sorte une continuation de mes activités politiques en tant que Juif israélien. Ces activités ont commencé en 1965-66 par une manifestation qui avait provoqué un scandale considérable à l'époque. J'avais personnellement été témoin de la scène suivante : un Juif ultra-religieux a refusé d'autoriser l'utilisation de son téléphone le jour du Sabbat afin d'appeler une ambulance pour un non-juif qui s'était effondré dans son quartier de Jérusalem, victime d'une crise cardiaque. Au lieu de me contenter de publier l'incident dans la presse, j'ai demandé à rencontrer les membres du tribunal rabbinique de Jérusalem, composé de rabbins nommés par l'État d'Israël. Je leur ai demandé si un tel comportement était conforme à leur interprétation de la religion juive. Ils ont répondu que le Juif en question s'était comporté correctement, voire pieusement, et ont appuyé leur déclaration en me renvoyant à un passage d'un recueil de lois talmudiques faisant autorité, et rédigé au cours de ce siècle. J'ai rapporté l'incident au principal quotidien hébreu, *Ha'aretz*, dont la publication provoqua un scandale médiatique.

Les résultats du scandale ont été plutôt négatifs à mes yeux. Ni les autorités rabbiniques israéliennes, ni celles de la diaspora ne sont jamais revenues sur ce verdict selon lequel un Juif ne devait pas violer le Sabbat afin de sauver la vie d'un gentil (non-juif/goy). Elles y ont adjoint tout un chapelet d'âneries moralisatrices byzantines selon lesquelles si la conséquence d'un tel acte met les Juifs en danger, la violation du Sabbat est permise, pour leur bien. En m'appuyant sur les connaissances acquises dans ma jeunesse, j'ai commencé à étudier les lois talmudiques régissant les relations entre Juifs et non-juifs, et il est devenu clair à mes yeux que ni le sionisme, y compris sa partie apparemment laïque, ni la politique israélienne depuis la création de l'État d'Israël, ni en particulier la politique des partisans juifs d'Israël dans la diaspora, ne peuvent être compris sans prendre en compte l'influence plus profonde de ces lois talmudiques, et la vision du monde qu'elles créent et expriment. Les politiques suivies par Israël après la guerre des Six Jours, et en particulier le caractère d'Apartheid du régime israélien dans les territoires occupés et l'attitude de la majorité des Juifs à l'égard de la question des droits des Palestiniens, même dans l'abstrait, n'ont fait que renforcer cette conviction.

En faisant cette déclaration, je n'essaie pas d'écarter les considérations politiques ou stratégiques qui ont également pu influencer les dirigeants d'Israël. Je dis simplement que la politique réellement appliquée est une interaction entre des considérations réalistes (qu'elles soient à mes yeux valables ou erronées, morales ou immorales) et des influences idéologiques. Ces dernières ont tendance à être d'autant plus influentes lorsqu'elles sont

moins discutées et « traînées à la lumière du jour ». Toute forme de racisme, de discrimination et de xénophobie devient plus puissante et plus influente sur le plan politique si elle est considérée comme allant de soi par la société qui s'y adonne. Cela est particulièrement vrai s'il est interdit d'en discuter, que cet interdit soit formel ou tacite. Lorsque le racisme, la discrimination et la xénophobie sont répandus parmi les Juifs et dirigés contre des non-juifs, alimentés par des motivations religieuses, cela ressemble à son cas opposé, celui de l'antisémitisme et de ses motivations religieuses. Aujourd'hui, cependant, alors que l'antisémitisme est largement discuté, l'existence même du racisme juif contre les goym est généralement ignorée, plus en dehors d'Israël qu'à l'intérieur de l'État juif.

Définir l'État juif

Sans une discussion sur le comportement quotidien des Juifs vis-à-vis des non-juifs, même le concept d'Israël comme « État juif », tel qu'Israël se définit formellement, ne peut être compris. L'idée fautive, mais couramment répandue, selon laquelle Israël, même sans tenir compte de son régime dans les territoires occupés, est une véritable démocratie, découle du refus de se confronter à la signification du terme « État juif » pour les non-juifs. À mon avis, Israël en tant qu'État juif constitue un danger non seulement pour lui-même et ses habitants, mais pour tous les Juifs et pour tous les autres peuples et États du Moyen-Orient et au-delà. Je considère également que d'autres États ou entités du Moyen-Orient qui se définissent comme « arabes » ou « musulmans », tout comme Israël se définit en tant que « juif », constituent également un danger. Cependant, bien que le danger d'origine arabo-musulmane soit largement discuté, le danger inhérent au caractère juif de l'État d'Israël ne l'est pas.

Le principe d'Israël en tant qu'« État juif » a revêtu une importance primordiale pour les politiciens israéliens dès la création de l'État, et fut inculqué à la population juive de toutes les manières imaginables. Lorsque, au début des années 1980, une infime minorité de Juifs israéliens s'opposant à ce concept est apparue, une loi constitutionnelle (c'est-à-dire une loi prévalant sur les dispositions des autres lois, et qui ne peut être révoquée, sinon par le biais d'une procédure spéciale) a été adoptée en 1985 par une énorme majorité de la Knesset. En vertu de cette loi, aucun parti dont le programme s'oppose ouvertement au principe d'« État juif », ou proposant de le modifier par des moyens démocratiques, n'est autorisé à participer aux élections à la Knesset. Je suis moi-même fermement opposé à ce principe constitutionnel. La conséquence juridique pour moi est que je ne peux pas appartenir, dans l'État dont je suis citoyen, à un parti ayant des principes avec lesquels je serais d'accord et qui serait autorisé à participer aux élections à la Knesset. Cet exemple même montre que l'État d'Israël n'est pas une démocratie, en raison de l'application d'une idéologie juive dirigée contre tous les non-juifs, et contre les Juifs qui s'opposent à cette idéologie. Mais le danger que représente cette idéologie dominante ne se limite pas aux affaires intérieures. Ce suprématisme influence également la politique étrangère israélienne. Ce danger continuera de croître tant que deux développements actuellement en cours continueront à être renforcés, à

savoir l'insistance sur le caractère juif d'Israël, et l'augmentation de sa puissance, en particulier de sa puissance nucléaire. Un autre facteur inquiétant est que l'influence israélienne au sein de l'establishment politique américain augmente également. Par conséquent, des informations précises sur le judaïsme, et en particulier sur le traitement réservé aux non-juifs par Israël, sont désormais non seulement importantes, mais également vitales sur le plan politique.

Permettez-moi de commencer par la définition officielle israélienne du terme « Juif », illustrant la différence cruciale entre Israël en tant qu'« État juif » et la majorité des autres États. Selon cette définition officielle, Israël « appartient » aux personnes que les autorités israéliennes définissent comme « juives », quel que soit leur lieu de résidence, et à elles seules. D'un autre côté, Israël n'appartient officiellement pas à ses citoyens non juifs, dont le statut est considéré même officiellement comme inférieur. Cela signifie en pratique que si les membres d'une tribu péruvienne se convertissent au judaïsme et sont donc considérés comme Juifs, ils ont immédiatement le droit de devenir citoyens israéliens et de bénéficier des quelque 70 % des terres de la Cisjordanie (et des 92 % d'Israël proprement dit), officiellement décrétés comme étant au bénéfice exclusif des Juifs. Il est interdit à tous les non-juifs (et pas seulement aux Palestiniens) de tirer profit de ces terres. (L'interdiction s'applique même aux Arabes israéliens qui ont servi dans l'armée israélienne et y ont atteint un grade élevé.) L'affaire impliquant des convertis péruviens au judaïsme s'est effectivement produite il y a quelques années. Les Juifs nouvellement créés ont été installés en Cisjordanie, près de Naplouse, sur des terres dont les non-juifs sont officiellement exclus. Tous les gouvernements israéliens prennent d'énormes risques politiques, y compris le risque de guerre, pour faire en sorte que de telles colonies, composées exclusivement de personnes définies comme « juives » (et non « israéliennes » comme le prétendent fallacieusement la plupart des médias) ne soient soumises qu'à une autorité « juive ».

Je soupçonne fortement que les Juifs des États-Unis ou de Grande-Bretagne considéreraient comme antisémite que des chrétiens proposent que les États-Unis ou le Royaume-Uni deviennent un « État chrétien », n'appartenant qu'à des citoyens officiellement qualifiés de « chrétiens ». La conséquence d'une telle doctrine est que les Juifs qui se convertissent au christianisme deviendraient des citoyens à part entière à cause de leur conversion. Il convient de rappeler que les avantages des conversions sont bien connus des Juifs par leur propre histoire. Quand les États chrétiens et l'islamiques pratiquaient la discrimination à l'encontre de toutes les personnes n'appartenant pas à la religion de l'État, y compris les Juifs, la discrimination à l'égard des Juifs était immédiatement supprimée par leur conversion. De même, un non-juif discriminé par l'État d'Israël cessera d'être traité ainsi dès qu'il se convertira au judaïsme – si sa conversion est acceptée par les autorités rabbiniques. Cela montre simplement que le même genre d'exclusivisme que la majorité des Juifs de la diaspora considèrent comme antisémite lorsque les Juifs en sont victimes est considéré par la majorité des Juifs comme proprement juif et donc tout à fait normal lorsque ce sont seulement les non-juifs qui en sont victimes. Mais s'opposer

à la fois à l'antisémitisme et au chauvinisme juif est considéré par la majorité des Juifs comme de la « haine de soi », un concept que je considère absurde.

La signification du terme « Juif » et de ses mots apparentés, y compris « judaïsme », devient donc aussi importante, dans le contexte de la politique israélienne, que la signification du terme « islamique » utilisé officiellement par l'Iran, ou du terme « communiste » lorsqu'il était officiellement utilisé par l'URSS. Cependant, le sens du terme « Juif » tel qu'il est couramment utilisé n'est pas clair, que ce soit en hébreu ou lorsqu'il est traduit dans d'autres langues, si bien que ce terme a dû être défini officiellement.

Selon la loi israélienne, une personne est considérée comme « juive » 1/si sa mère, sa grand-mère, son arrière-grand-mère et son arrière-arrière-grand-mère étaient juives de religion ; ou 2/si la personne a été convertie au judaïsme d'une manière satisfaisante pour les autorités israéliennes, et 3/à condition qu'elle ne se soit pas convertie du judaïsme à une autre religion, auquel cas Israël cesse de les considérer comme « Juifs ». Parmi les trois conditions, la première représente la définition talmudique de « Qui est juif », définition suivie par l'orthodoxie juive. Le Talmud et la loi rabbinique post-talmudique reconnaissent également la conversion d'un non-juif au judaïsme (ainsi que l'achat d'un esclave non-juif par un Juif suivi d'un type de conversion différent) comme une méthode pour devenir juifs, à condition que la conversion soit effectuée de manière appropriée par des rabbins autorisés. Cette « manière convenable » implique, pour les femmes, leur inspection par trois rabbins dans un « bain de purification » où elles doivent être totalement nues, rituel qui, bien que notoire pour tous les lecteurs de la presse hébraïque, n'est pas souvent mentionné par les médias anglophones [ni par les médias francophones, si soucieux de défendre la « dignité de la femme » lorsqu'il s'agit de pourfendre l'Islam] malgré son intérêt incontestable pour certains lecteurs. J'espère que ce livre marquera le début d'un processus visant à rectifier cette contradiction [le moins qu'on puisse dire, est que ces espoirs ont été déçus].

Mais un autre motif impérieux nécessite une définition officielle de qui est et qui n'est pas « Juif ». L'État d'Israël discrimine officiellement en faveur des Juifs et contre les non-juifs dans de nombreux domaines de la vie, dont je considère trois comme étant les plus importants : le droit de résidence, le droit au travail et le droit à l'égalité devant la loi. La discrimination en matière de résidence est fondée sur le fait qu'environ 92 % des terres israéliennes sont la propriété de l'État et sont administrées par l'Autorité foncière israélienne conformément aux règles édictées par le Fonds national juif (FNJ), affilié à l'Organisation sioniste mondiale. Dans ses règlements, le FNJ refuse le droit de résider, d'ouvrir une entreprise et souvent aussi de travailler à quiconque n'est pas juif, uniquement parce qu'il n'est pas juif. Dans le même temps, il n'y a aucun endroit d'Israël où il soit interdit aux Juifs de s'installer ou d'ouvrir des entreprises. Si elle était appliquée dans un autre État contre les Juifs, une telle pratique discriminatoire serait immédiatement qualifiée d'antisémitisme et susciterait

sans aucun doute des manifestations populaires massives. Mais lorsque de telles lois sont appliquées par Israël dans le cadre de son « idéologie juive », elles sont en général pieusement ignorées ou, dans les rares cas où elles sont mentionnées, excusées.

Le déni du droit au travail signifie qu'il est officiellement interdit aux non-juifs de travailler sur des terres administrées par l'Autorité foncière israélienne, conformément à la réglementation du FNJ. Nul doute que ces réglementations ne sont pas toujours appliquées, voire même sont souvent contournées, mais elles existent. De temps à autre, Israël tente de lancer des campagnes d'application de la loi via les autorités de l'État, comme par exemple lorsque le ministère de l'Agriculture s'attaque à « la peste qui consiste à laisser les vergers fruitiers appartenant à des Juifs et situés sur des terres nationales [c'est-à-dire des terres appartenant à l'État d'Israël] être récoltés par des ouvriers arabes », même si les ouvriers en question sont des citoyens d'Israël. En outre, Israël interdit formellement aux Juifs installés sur un « territoire national » de sous-louer ne serait-ce qu'une partie de leur territoire à des Arabes, même pour une courte période ; et ceux qui le font sont punis, généralement par de lourdes amendes. Mais il n'est pas interdit aux non-juifs de louer leurs terres à des Juifs. Cela signifie, dans mon cas, qu'en tant que juif, j'ai le droit de louer un verger à un autre Juif pour récolter son produit, mais un non-juif, citoyen israélien ou étranger résidant, n'a pas ce droit.

Les citoyens non juifs d'Israël n'ont pas droit à l'égalité devant la loi. Cette discrimination est exprimée dans de nombreuses lois israéliennes dans lesquelles, sans doute pour éviter tout embarras, les termes « Juif » et « non-Juif » ne sont généralement pas explicitement énoncés, alors qu'ils le sont dans la loi fondamentale du retour. Selon celle-ci, seules les personnes officiellement reconnues comme « juives » ont automatiquement le droit d'entrer en Israël et de s'y établir. Ils reçoivent automatiquement un « certificat d'immigration » qui leur fournit à leur arrivée « la citoyenneté en vertu de leur retour dans la patrie juive », ainsi que le droit à de nombreux avantages financiers, qui varient quelque peu en fonction du pays d'où ils ont émigré. Les Juifs qui émigrent des États de l'ex-URSS reçoivent « une allocation d'absorption » de plus de 20 000 dollars par famille. Tous les Juifs qui immigrent en Israël au titre de cette loi acquièrent immédiatement le droit de voter aux élections et d'être élus à la Knesset, même s'ils ne parlent pas un mot d'hébreu.

D'autres lois israéliennes substituent aux mots « Juif » et « non-Juif » les expressions plus obtuses « quiconque peut immigrer conformément à la loi du retour » et « quiconque n'est pas autorisé à immigrer conformément à la loi du retour ». Selon la loi considérée, les avantages sont ensuite accordés à la première catégorie et systématiquement refusés à la seconde. Le moyen habituel de faire respecter la discrimination au quotidien est la carte d'identité, que tout le monde est obligé de porter à tout moment. Les cartes d'identité indiquent la « nationalité » officielle d'une personne, qui peut être « juive », « arabe », « druze », etc., mais jamais « israélienne ». Toutes les tentatives visant à forcer le ministère de l'Intérieur à autoriser

les Israéliens à se faire qualifier officiellement d'« Israéliens », voire même de « Juifs israéliens » sur leurs cartes d'identité ont échoué. Ceux qui ont tenté de le faire ont reçu une lettre du ministère de l'Intérieur indiquant qu'« il avait été décidé de ne pas reconnaître une nationalité israélienne ». La lettre ne précise pas qui a pris cette décision ni quand.

Il y a tellement de lois et de règlements en Israël qui discriminent en faveur des personnes définies comme « ceux qui peuvent immigrer conformément à la loi du retour » que le sujet exigerait un livre à part. Nous pouvons considérer un exemple, apparemment trivial par rapport aux restrictions de résidence, mais néanmoins importantes, car il révèle les véritables intentions du législateur israélien. Les citoyens israéliens qui ont quitté le pays pour un certain temps, mais qui sont définis comme ceux qui « peuvent immigrer conformément à la loi du retour » sont éligibles, à leur retour, à des avantages douaniers généreux, à recevoir une subvention pour les études secondaires de leurs enfants, et à recevoir une subvention ou un prêt à des conditions très avantageuses pour l'achat d'un appartement, ainsi que d'autres avantages. Les citoyens qui ne peuvent pas être ainsi définis, en d'autres termes, les citoyens non juifs d'Israël, ne bénéficient d'aucun de ces avantages. L'intention évidente de telles mesures discriminatoires est de réduire le nombre de citoyens israéliens non-juifs, afin de faire d'Israël un État plus « juif ».

L'idéologie de la « Rédemption » des Terres

Israël propage également parmi ses citoyens juifs l'idéologie exclusiviste de la Rédemption des Terres. Son objectif officiel de minimiser le nombre de non-juifs peut clairement être perçu dans cette idéologie inculquée aux écoliers juifs en Israël. On leur enseigne que cet « irrédentisme » israélien s'applique à l'ensemble de l'État d'Israël, ou, après 1967, à ce qu'on appelle la Terre d'Israël. Selon cette idéologie, la terre « rachetée » (ou terre « sauvée ») est celle qui est passée des mains de non-juifs aux mains des Juifs. La propriété peut être soit privée, soit appartenir au FNJ ou à l'État juif. Les terres appartenant à des non-juifs sont au contraire considérées comme « non rachetées » (en quelque sorte « occupées », « souillées »). Ainsi, si un Juif qui a commis les crimes les plus noirs que l'on puisse imaginer achète un morceau de terre à un non-juif vertueux, la terre « non rachetée » devient « rachetée » par une telle transaction. Cependant, si un homme vertueux non-juif achète une terre au pire des Juifs, la terre qui était pure et « rachetée » redevient « non rachetée ». La conclusion logique d'une telle idéologie est l'expulsion, appelée « transfert », de tous les non-juifs de la Terre qui doit être « rachetée ». Par conséquent, l'utopie de « l'idéologie juive » adoptée par l'État d'Israël est celle d'une Terre qui aurait été entièrement « rachetée », où aucun lopin ne serait possédé ou exploité par des non-juifs. Les dirigeants du mouvement travailliste sioniste ont exprimé cette idée abjecte avec la plus grande clarté. Walter Laquer, un sioniste dévoué, raconte dans son *Histoire du sionisme*¹ comment l'un de ces pères spirituels, A.D. Gordon, décédé en 1919, « s'est par principe opposé à la violence et n'a justifié la légitime défense que dans des circonstances extrêmes. Mais lui et ses amis souhaitaient que

chaque arbre et chaque buisson de la patrie juive ne soient plantés par personne d'autre que par des pionniers juifs. » Cela signifie qu'ils voulaient que tous les autres habitants de la terre de Palestine s'en aillent et laissent la terre être « rachetée » par des Juifs. Les successeurs de Gordon ont déployé plus de violence que prévu, mais le principe de « rédemption » et ses conséquences sont restés.

De la même façon, le kibboutz, largement salué comme une tentative de créer une utopie, était et reste une utopie exclusiviste ; même s'il est composé d'athées, il n'accepte pas les membres arabes par principe et exige que les membres potentiels d'autres nationalités soient d'abord convertis au judaïsme. Il n'est pas étonnant que les hommes du kibboutz puissent être considérés comme le segment le plus militariste de la société juive israélienne.

C'est cette idéologie exclusiviste, plutôt que tous les « besoins de sécurité » allégués par la propagande israélienne, qui détermine l'accaparement de territoires par Israël dans les années 1950, puis au milieu des années 1960 et dans les territoires occupés après 1967. Cette idéologie dicta également des plans israéliens officiels pour la « judaïsation de la Galilée ». Ce terme curieux signifie l'encouragement des Juifs à s'installer en Galilée en leur apportant des avantages financiers. (Je me demande quelle serait la réaction des Juifs américains si un projet de « christianisation de New York », ou même de Brooklyn, était proposé dans leur pays.) Mais la rédemption de la Terre suppose plus qu'une « judaïsation » régionale. Dans toute la région d'Israël, le FNJ, vigoureusement soutenu par les agences de l'État israélien (en particulier par la police secrète), dépense de grosses sommes d'argent public pour « racheter » toutes les terres que les non-juifs sont disposés à vendre, et pour préempter toute tentative d'un Juif de vendre sa terre à un non-juif (en l'achetant à un prix plus élevé).

Expansionnisme israélien

Le principal danger qu'Israël, en tant qu'« État juif », fait courir à son propre peuple, aux autres Juifs et à ses voisins, réside dans sa quête idéologique d'expansion territoriale et dans la série inévitable des guerres résultant de cet objectif. Plus Israël devient juif, ou, comme on le dit en hébreu, plus Israël « retourne au judaïsme » (un processus en cours au moins depuis 1967), plus sa politique réelle est guidée par des considérations idéologiques juives, et de moins en moins par des considérations rationnelles. Mon utilisation du terme « rationnel » ne fait pas référence à une évaluation morale de la politique israélienne, ni aux prétendus besoins de défense ou de sécurité d'Israël – et encore moins aux supposés besoins de la « survie d'Israël ». Je parle ici de la politique impériale israélienne fondée sur ses intérêts présumés. Si immoral et politiquement grossier que soit cet impérialisme, j'estime que l'adoption de politiques fondées sur « l'idéologie juive », dans toutes ses versions, est encore pire. Les défenses idéologiques de la politique israélienne reposent généralement sur les croyances religieuses juives ou, dans le cas des Juifs laïques, sur les « droits historiques » des Juifs, qui découlent de ces croyances et

conservent le caractère dogmatique de la foi religieuse.

Ma propre conversion politique précoce du statut d'admirateur de Ben Gourion à celui de son adversaire acharné a justement commencé avec un tel problème. En 1956, j'ai avalé avec enthousiasme toutes les raisons politiques et militaires avancées par Ben Gourion pour justifier le déclenchement de la guerre de Suez par Israël, jusqu'à ce que celui-ci (bien qu'athée et affichant fièrement son mépris à l'égard des commandements de la religion juive) affirme à la Knesset, le troisième jour de cette guerre, que le véritable objectif de celle-ci était « la restauration du royaume de David et de Salomon » sur ses frontières bibliques. À ce moment de son discours, presque tous les membres de la Knesset se sont spontanément levés et ont chanté l'hymne national israélien. À ma connaissance, aucun politicien sioniste n'a jamais répudié l'idée de Ben Gourion selon laquelle les politiques israéliennes doivent être fondées (dans les limites des considérations pragmatiques) sur la restauration des frontières bibliques en tant que frontières de l'État juif. En effet, une analyse minutieuse des grandes stratégies israéliennes et des principes réels de la politique étrangère, tels qu'ils sont exprimés en hébreu, montre clairement que c'est « l'idéologie juive », plus que tout autre facteur, qui détermine la politique réelle d'Israël. Si les politiques israéliennes restent incompréhensibles pour les observateurs étrangers, c'est précisément parce qu'ils dédaignent de s'intéresser au judaïsme tel qu'il est pratiqué et à « l'idéologie juive », dont ils ne connaissent souvent rien d'autre que de grossières apologies.

Laissez-moi vous donner une illustration plus récente de la différence essentielle qui existe entre les projets impériaux les plus ambitieux d'Israël (mais d'inspiration laïque), et les principes de « l'idéologie juive ». L'idéologie juive stipule que toute terre qui était soit dirigée par un dirigeant juif dans les temps anciens, soit qui fut promise par Dieu aux Juifs, que ce soit dans la Bible, ou, ce qui est en réalité plus important politiquement, selon une interprétation rabbinique de la Bible et du Talmud, doit nécessairement appartenir à Israël, puisqu'il s'agit d'un État juif. Nul doute que beaucoup de « colombes » parmi les dirigeants juifs sont d'avis qu'une telle conquête devrait être reportée à un moment où Israël sera plus fort qu'aujourd'hui, ou qu'il y aura, espèrent-ils, « une conquête pacifique », c'est-à-dire que les dirigeants ou les peuples arabes seraient « persuadés » de céder les terres en question en échange d'avantages que l'État juif leur conférerait ensuite.

Plusieurs versions divergentes des frontières bibliques de la Terre d'Israël, que les autorités rabbiniques considèrent comme appartenant idéalement à l'État juif, sont en circulation. Les plus étendues d'entre elles incluent les zones suivantes à l'intérieur de ses frontières : au sud, tout le Sinaï et une partie du nord de l'Égypte jusqu'aux environs du Caire ; à l'est, toute la Jordanie et une grande partie de l'Arabie saoudite, tout le Koweït et une partie de l'Irak au sud de l'Euphrate ; au nord, tout le Liban et toute la Syrie ainsi qu'une grande partie de la Turquie (jusqu'au lac de Van) ; et à l'ouest, Chypre. Un énorme corpus de recherches et de discussions

savantes basées sur ces frontières, matérialisées dans des atlas, des livres, des articles et des formes de propagande plus populaires, est publié en Israël, souvent avec des subventions de l'État ou d'autres formes de soutien. Certes, le défunt Kahane et ses partisans, ainsi que des organismes influents tels que Goush Emounim [mouvement politique et messianique israélien prônant la colonisation de tous les territoires bibliques d'Israël], souhaitent non seulement la conquête de ces territoires par Israël, mais la considèrent comme un acte ordonné par Dieu, et sûr de réussir, car il jouira d'un secours divin. En fait, d'importantes personnalités religieuses juives considèrent le refus d'Israël d'entreprendre une telle guerre sainte, voire pire, la restitution du Sinaï à l'Égypte, comme un grand péché national que Dieu a châtié à juste titre. L'un des rabbins les plus influents de Goush Emounim, Dov Lior, rabbin des colonies juives de Kiryat Arba et de Hébron, a répété à plusieurs reprises que l'échec israélien dans la conquête du Liban en 1982-1983 était une punition divine bien méritée pour le péché d'avoir « donné une partie du pays d'Israël », à savoir le Sinaï, à l'Égypte.

Bien que j'aie choisi un exemple extrême des frontières bibliques de la Terre d'Israël qui « appartiennent » à « l'État juif », ces frontières sont très populaires dans les cercles religieux et nationalistes. Il existe des versions moins extrêmes des frontières bibliques, parfois également appelées « frontières historiques ». Il convient toutefois de souligner qu'au sein d'Israël et de la communauté de ses partisans juifs de la diaspora, la validité du concept de frontières bibliques ou de frontières historiques comme délimitant les frontières d'une terre qui appartient de droit aux Juifs n'est pas rejetée pour des raisons de principe, sauf par la minuscule minorité qui s'oppose au concept d'État juif. Autrement, les objections à la réalisation de telles frontières par une guerre sont purement pragmatiques. On peut dire qu'Israël est actuellement trop faible pour conquérir toute la terre qui « appartient » aux Juifs, ou que la perte de vies juives (mais pas de vies arabes !) qu'entraînerait une guerre de conquête d'une telle ampleur serait plus importante que la conquête de la terre, mais dans le judaïsme normatif, on ne peut pas soutenir que « la Terre d'Israël », quelles que soient ses frontières, n'appartient pas à tous les Juifs. En mai 1993, Ariel Sharon a formellement proposé à la Convention du Likoud qu'Israël adopte le concept de « frontières bibliques » comme sa politique officielle. Il y eut assez peu d'objections à cette proposition, que ce soit au sein du Likoud ou en dehors de celui-ci, et toutes étaient fondées sur des considérations pragmatiques. Personne n'a pris la peine de demander à Sharon où se trouvaient exactement les frontières bibliques qu'il exhortait instamment Israël à atteindre. Rappelons que parmi ceux qui se désignaient comme léninistes, il ne faisait aucun doute que l'histoire suivait les principes énoncés par Marx et Lénine. Ce n'est pas seulement la croyance elle-même, si dogmatique qu'elle soit, mais bien le refus de la mettre en doute à quelque moment que ce soit, en empêchant toute discussion ouverte, qui crée un état d'esprit totalitaire. On peut donc dire que la société juive israélienne et les Juifs de la diaspora qui mènent une « vie juive » et sont organisés en organisations exclusivement juives ont une forte tendance au totalitarisme.

Cependant, une grande stratégie israélienne, non basée sur les principes de « l'idéologie juive », mais sur des considérations purement stratégiques ou

impériales, s'est également développée dès la création de l'État d'Israël. Une description lucide et faisant autorité des principes qui régissent une telle stratégie a été donnée par le général réserviste Shimo Gazit, un ancien commandant du renseignement militaire². Selon Gazit,

La tâche principale d'Israël n'a pas du tout changé [depuis l'effondrement de l'URSS] et elle revêt toujours une importance cruciale. La situation géographique d'Israël au centre du Moyen-Orient arabo-musulman prédestinait Israël à être un gardien dévoué de la stabilité dans tous les pays qui l'entourent. Son rôle est de protéger les régimes existants : d'empêcher ou d'arrêter les processus de radicalisation, et de bloquer l'expansion du fanatisme fondamentaliste.

À cette fin, tout changement qui se produirait hors de nos frontières, mais qui serait jugé intolérable pour Israël sera empêché à tout prix, au point de se sentir obligés d'utiliser toute notre puissance militaire pour prévenir ou éliminer ces phénomènes.

En d'autres termes, Israël vise à imposer son hégémonie à tous les autres États du Moyen-Orient. Inutile de dire que selon Gazit, Israël a une préoccupation bienveillante pour la stabilité des régimes arabes. De l'avis de Gazit, en protégeant les régimes du Moyen-Orient, Israël rend un service vital aux « États industriellement avancés, qui sont tous soucieux de garantir la stabilité au Moyen-Orient ». Il fait valoir que sans Israël, les régimes existants de la région se seraient effondrés il y a longtemps, et qu'ils ne subsisteraient que grâce aux menaces israéliennes. Bien que ce point de vue puisse être hypocrite, il convient de rappeler, dans de tels contextes, la maxime de La Rochefoucauld selon laquelle « L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu ». La Rédemption de la Terre est une tentative d'éviter de s'acquitter d'un tel tribut.

Il va sans dire que je suis également totalement opposé aux politiques non idéologiques israéliennes telles qu'elles sont expliquées de manière si lucide et adéquate par Gazit. En même temps, je reconnais que les dangers de la politique de Ben Gourion ou de Sharon, motivée par « l'idéologie juive », sont bien pires que de simples politiques impériales, si criminelles que soient ces dernières. Les résultats des politiques d'autres régimes motivés par des considérations idéologiques vont dans le même sens. L'existence d'une composante importante de la politique israélienne, qui repose sur « l'idéologie juive », rend son analyse politiquement impérative. Cette idéologie est, quant à elle, basée sur les attitudes du judaïsme historique à l'égard des non-juifs, l'un des thèmes principaux de ce livre. Ces attitudes influencent nécessairement beaucoup de Juifs, consciemment ou inconsciemment. La tâche que nous nous fixons dans cet ouvrage est de discuter du judaïsme historique en termes réels

L'influence de « l'idéologie juive » sur de nombreux Juifs sera d'autant plus forte qu'elle sera plus écartée du débat public. Nous espérons qu'un tel débat amènera le public à adopter la même attitude envers le chauvinisme juif

et le mépris manifesté par tant de Juifs envers les non-juifs (qui sera documenté plus bas) que celle qui est communément adoptée contre l'antisémitisme et toutes les autres formes de xénophobie, de chauvinisme et de racisme. On suppose à juste titre que seul un exposé complet, non seulement de l'antisémitisme, mais également de ses racines historiques, qui doit être révélé au grand public, peut constituer la base de la lutte contre la haine des Juifs. De même, je considère que seul le fait de mettre au grand jour le chauvinisme juif et le fanatisme religieux en Israël peut constituer la base de la lutte contre ces phénomènes. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui où, contrairement à la situation qui prévalait il y a cinquante ou soixante ans, l'influence politique du chauvinisme juif et du fanatisme religieux est beaucoup plus grande que celle de l'antisémitisme. Mais il y a aussi une autre considération importante. Je crois fermement que l'antisémitisme et le suprématisme juif ne peuvent être combattus que simultanément.

Une utopie close ?

Tant que de telles attitudes ne seront pas largement adoptées, le danger réel des politiques israéliennes fondées sur « l'idéologie juive » restera plus grand que le danger des politiques fondées sur des considérations purement stratégiques. Hugh Trevor-Roper a bien exprimé la différence entre les deux types de politiques dans son essai *Sir Thomas More et l'Utopie*³, dans lequel il les a appelées platonicienne et machiavélique :

Machiavel s'est du moins excusé des méthodes qu'il jugeait nécessaires en politique. Il a déploré la nécessité du recours à la force et à la supercherie, et ne les a pas appelées autrement. Mais Platon et More les ont sanctifiées, à condition qu'elles soient utilisées pour soutenir leurs propres Républiques utopiques.

De la même manière, les vrais croyants dans cette utopie appelée « État juif », qui s'efforceront d'atteindre les « frontières bibliques », sont plus dangereux que les grands stratèges à la Gazit, car leurs politiques sont sanctifiées soit par l'usage de la religion, soit, pire encore, par le recours à des principes religieux sécularisés qui conservent une validité absolue. Alors que Gazit estime au moins nécessaire de soutenir que le diktat israélien profite aux régimes arabes, Ben Gourion n'a pas prétendu que le rétablissement du royaume de David et de Salomon profiterait à quiconque, si ce n'est à l'État juif.

Utiliser les concepts du platonisme pour analyser les politiques israéliennes fondées sur « l'idéologie juive » ne devrait pas sembler étrange. Plusieurs érudits, dont le plus important était Moïse Hadas, y ont recouru, affirmant que les fondements du « judaïsme classique », c'est-à-dire du judaïsme tel qu'il avait été établi par les sages talmudiques, reposent sur des influences platoniques, et en particulier sur l'image de Sparte telle qu'elle apparaît dans Platon⁴. Selon Hadas, une caractéristique essentielle du système

politique platonicien, adoptée par le judaïsme dès la période maccabéenne (163-142 av. J.-C.), était que « tous les aspects du comportement humain doivent être soumis à des sanctions religieuses qui doivent en réalité être manipulées par les dirigeants ». Il n'existe pas de meilleure définition du « judaïsme classique » et de la façon dont les rabbins l'ont manipulé que cette définition platonicienne. Hadas affirme que le judaïsme a adopté ce que « Platon a lui-même résumé [comme] les objectifs de son programme », dans le fameux passage suivant :

L'essentiel est que personne, homme ou femme, ne doit jamais être sans un officier placé au-dessus de lui et chargé de sa direction, et que personne ne doit prendre l'habitude mentale de prendre quelque initiative, que ce soit sincèrement ou en plaisantant, sous sa responsabilité individuelle. En temps de paix comme en temps de guerre, chaque individu doit toujours avoir les yeux rivés sur son officier supérieur. En un mot, nous devons façonner les esprits de sorte qu'ils n'envisagent même pas d'agir en tant qu'individus, ni ne sachent le faire. (Lois, 942 ab)

Si on remplace le mot « officier » par « rabbin », nous aurons une image parfaite du judaïsme classique. Celui-ci influence encore profondément la société juive israélienne et détermine dans une large mesure la politique israélienne.

C'est le passage cité ci-dessus qui a été choisi par Karl Popper dans *La société ouverte et ses ennemis* pour décrire l'essence d'une « société close ». Le judaïsme historique et ses deux successeurs, l'orthodoxie juive et le sionisme, sont tous deux des ennemis jurés du concept de société ouverte appliqué à Israël. Un État juif, qu'il soit fondé sur son idéologie juive actuelle ou, si son caractère juif devient encore plus prononcé qu'il ne l'est aujourd'hui, sur les principes de l'orthodoxie juive, ne pourra jamais être une société ouverte. La société israélo-juive fait face à deux choix. Elle peut devenir un ghetto totalement fermé et belliqueux, une Sparte juive, soutenue par le travail des Hilotes arabes, dont l'existence est maintenue par son influence sur l'establishment politique américain et par les menaces d'utiliser son énergie nucléaire, ou bien elle peut tenter de devenir une société ouverte. Le second choix dépend d'un examen honnête de son passé juif, de l'admission de l'existence du chauvinisme et de l'exclusivisme juifs et d'un examen honnête des attitudes du judaïsme à l'égard des non-juifs.

Chapitre II – Préjugés et supercherie

La première difficulté qui se présente lorsqu'on veut parler du judaïsme est que le terme « Juif » a été utilisé au cours des 150 dernières années avec deux significations assez différentes. Pour comprendre cela, imaginons-nous en 1780. À l'époque, le sens universellement accepté du terme « Juif » coïncidait essentiellement avec ce que les Juifs eux-mêmes comprenaient comme

constituant leur propre identité. Cette identité était avant tout religieuse, mais les préceptes de la religion régissaient tous les détails de la vie quotidienne dans tous ses aspects, à la fois sociaux et privés, chez les Juifs eux-mêmes ainsi que dans leurs relations avec les non-juifs. Il était alors littéralement vrai qu'un Juif ne pouvait même pas boire un verre d'eau chez un non-juif. Et les mêmes lois fondamentales de comportement envers les non-juifs étaient également valables du Yémen à New York. Quel que soit le terme utilisé pour décrire les Juifs de 1780 – et je ne souhaite pas entrer dans une querelle métaphysique concernant des termes tels que « nation » et « peuple⁵ » –, il est clair que toutes les communautés juives de cette époque étaient séparées des sociétés non juives au sein desquelles elles vivaient.

Cependant, tout cela a été modifié par deux processus parallèles qui ont commencé en Hollande et en Angleterre, se sont poursuivis dans la France révolutionnaire et dans des pays qui ont suivi l'exemple de la Révolution française, puis dans les monarchies modernes du XIXe siècle : les Juifs ont acquis un niveau significatif de droits individuels (dans certains cas, une pleine égalité juridique) et le pouvoir juridique de la communauté juive sur ses membres a été détruit. Il convient de noter que les deux développements ont été simultanés et que le dernier est encore plus important, bien que moins connu, que le premier.

Depuis la fin de l'Empire romain, les communautés juives disposaient de pouvoirs juridiques considérables sur leurs membres. Non seulement des pouvoirs résultant de la mobilisation volontaire de pressions sociales (par exemple, le refus de traiter de quelque manière que ce soit avec un Juif excommunié ou même d'enterrer son corps), mais également un pouvoir de coercition absolu : flageller, emprisonner, expulser – tout cela pouvait être infligé à n'importe quel Juif en toute légalité par les tribunaux rabbiniques pour des infractions de toutes sortes. Dans de nombreux pays – l'Espagne et la Pologne en sont des exemples notables –, même la peine capitale pouvait être et était infligée, en utilisant parfois des méthodes particulièrement cruelles telles que la flagellation à mort. Tout cela était non seulement autorisé, mais clairement encouragé par les autorités des pays tant chrétiens que musulmans, qui, outre leur intérêt général à préserver « la loi et l'ordre public », avaient aussi parfois un intérêt financier plus direct. Par exemple, dans les archives espagnoles datant des XIIIe et XIVe siècles, de nombreux ordres détaillés émanant des très fervents Rois Catholiques de Castille et d'Aragon recommandaient à leurs responsables non moins dévoués de coopérer avec les rabbins pour faire respecter le sabbat par les Juifs. Pourquoi ? Parce que chaque fois qu'un Juif se voyait infliger une amende par un tribunal rabbinique pour avoir violé le sabbat, les rabbins devaient en remettre les neuf dixièmes au roi – un arrangement très rentable et très efficace. De même, on peut citer les *responsa* rédigées peu avant 1832 par le célèbre rabbin Moshe Sofer de Pressburg (aujourd'hui Bratislava), dans l'ancien royaume hongrois autonome de l'Empire autrichien, et adressées à Vienne, en Autriche même, où les Juifs s'étaient déjà vus accorder des droits individuels considérables⁶. Celui-ci y déplore le fait que depuis que la congrégation juive de Vienne a perdu son pouvoir de punir les coupables, les Juifs y sont devenus laxistes en matière d'observance religieuse, et il ajoute : « Ici, à Pressburg, lorsqu'on me dit qu'un commerçant juif a osé

ouvrir son magasin pendant les fêtes religieuses mineures, j'envoie immédiatement un policier pour l'emprisonner. »

C'était le fait social le plus important de l'existence juive avant l'avènement de l'État moderne : l'observance des lois religieuses du judaïsme, ainsi que leur inculcation par l'éducation, étaient imposées aux Juifs par la contrainte physique, à laquelle ils ne pouvaient échapper que par la conversion à la religion de la majorité, ce qui équivalait alors à une rupture sociale totale avec toute leur communauté – et même leur famille –, et pour cette raison était très peu faisable en pratique, sauf en cas de crise religieuse. Tout cela est généralement omis dans l'historiographie juive traditionnelle, afin de propager le mythe selon lequel les Juifs ont préservé leur religion par miracle ou grâce à une force mystique particulière.

Cependant, une fois que l'État moderne a été créé, la communauté juive a perdu le pouvoir de punir ou d'intimider les individus juifs. Les liens de l'une des « sociétés closes » les plus fermées, de l'une des sociétés les plus totalitaires de l'histoire de l'humanité, ont été rompus. Cet acte de libération est venu principalement de *l'extérieur* ; bien que certains Juifs l'aient aidé de l'intérieur, ils étaient au début très peu nombreux. Cette forme de libération a eu des conséquences très graves pour l'avenir. Tout comme pour le cas de l'Allemagne (d'après l'analyse magistrale d'A. J. P. Taylor), il était facile d'allier la cause de la réaction au patriotisme, car dans les faits, les droits individuels et l'égalité devant la loi avaient été introduits en Allemagne par les armées de la Révolution et de Napoléon, et on pouvait donc qualifier la liberté de « non-germanique » ou « anti-germanique », car imposée par la force de l'envahisseur. Il était donc très facile pour les Juifs, en particulier en Israël, de lancer une attaque très efficace contre toutes les notions et idéaux de l'humanisme et de l'état de droit (pour ne pas dire de la démocratie) comme quelque chose de « non-juif » ou « anti-juif » – comme ils le sont effectivement *au sens historique* des termes –, et en tant que principes pouvant certes être instrumentalisés dans « l'intérêt des Juifs » (tel que déterminé par les rabbins), mais qui n'ont aucune validité contre « l'intérêt des Juifs », par exemple lorsque les Arabes invoquent ces mêmes principes. Cela a également conduit – encore une fois, tout comme en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe centrale – à une historiographie juive trompeuse, sentimentale et ultra-romantique, de laquelle tous les faits gênants ont été expurgés.

C'est pourquoi on ne trouvera pas, dans les écrits volumineux d'Hannah Arendt, que ce soit au sujet du totalitarisme ou des Juifs, ou des deux à la fois⁷, le moindre indice de ce à quoi ressemblait réellement la société juive allemande au XVIIIe siècle : autodafés de livres « hérétiques », persécution d'écrivains, querelles sur les pouvoirs magiques des amulettes, interdiction de l'éducation « non juive » la plus élémentaire, telle que l'enseignement de l'allemand correct ou même de l'allemand écrit en alphabet latin⁸. On ne trouve pas non plus dans les nombreuses « Histoires du judaïsme » en langue anglaise les faits élémentaires concernant l'attitude du mysticisme juif (tellement en vogue actuellement dans certains milieux) envers les non-juifs,

à savoir qu'ils sont considérés, littéralement, comme des membres du corps de Satan, et que les quelques individus non sataniques parmi eux (c'est-à-dire ceux qui se convertissent au judaïsme) sont en réalité des « âmes juives » qui se sont perdues lorsque Satan a violé la Sainte Dame (*Shekhinah* ou Matronit, l'une des composantes féminines de la déité, sœur et épouse du jeune Dieu mâle selon la cabale) dans sa demeure céleste. Les grandes autorités juives, telles que Gershom Scholem, ont prêté leur autorité à un système de supercherie et de falsifications dans tous les domaines « sensibles », les plus populaires étant les plus emplis de malhonnêteté et de falsifications, ce afin que les non-juifs ne sachent rien de la manière infamante dont ils sont considérés par les Juifs.

Mais la conséquence sociale de ce processus de libéralisation fut que, pour la première fois depuis les alentours de l'an 200 de notre ère⁹, un Juif pouvait être libre de faire ce qu'il souhaitait, dans les limites du Code civil de son pays, sans avoir à payer pour cette liberté en se convertissant à une autre religion. La liberté d'apprendre et de lire des livres dans les langues modernes, la liberté de lire et d'écrire des livres en hébreu non approuvés par les rabbins (tout livre en hébreu ou en yiddish devait auparavant obtenir un tel accord), la liberté de manger des aliments non casher, la liberté d'ignorer les nombreux tabous absurdes qui régissent la vie sexuelle, même la liberté de penser – car les « pensées interdites » font partie des péchés les plus graves –, tous ces droits ont été accordés aux Juifs d'Europe (et par la suite à ceux d'autres pays) par des régimes européens modernes, voire absolutistes, bien que ces derniers soient à la fois antisémites et oppresseurs. Nicolas Ier de Russie était un antisémite notoire et avait promulgué de nombreuses lois contre les Juifs de son État. Mais il a également renforcé les forces de maintien de l'ordre en Russie – non seulement la police secrète, mais également la police régulière et la gendarmerie – avec pour conséquence qu'il devenait difficile d'assassiner des Juifs sur l'ordre de leurs rabbins, alors que dans la Pologne d'avant 1795, cela était assez facile. L'histoire juive « officielle » le condamne donc pour ces deux chefs d'accusation. Par exemple, à la fin des années 1830, le « rabbin saint » (*Tzadik*) d'une petite ville juive d'Ukraine avait ordonné qu'un hérétique soit assassiné en étant jeté dans l'eau bouillante des bains de la ville, mais les sources juives contemporaines notaient avec étonnement et horreur que la corruption n'était « plus efficace », et que non seulement les auteurs du meurtre, mais également le Saint-Homme, furent sévèrement châtiés. Le régime de Metternich de l'Autriche d'avant 1848 était notoirement réactionnaire et assez hostile aux Juifs, mais il ne permettait pas que quiconque, même des rabbins juifs libéraux, soit empoisonné. En 1848, lorsque le pouvoir du régime fut temporairement affaibli, la première chose que firent les dirigeants de la communauté juive de la ville galicienne de Lemberg (aujourd'hui Lvov) avec leur liberté retrouvée fut d'empoisonner le rabbin libéral de la ville, que le minuscule groupe juif local non-orthodoxe avait importé d'Allemagne. L'une de ses plus grandes hérésies avait d'ailleurs été de défendre et de célébrer la cérémonie de la Bar Mitzvah, qui venait d'être récemment inventée – et qui est aujourd'hui centrale dans le judaïsme.

Libération depuis l'extérieur

Au cours des 150 dernières années, le terme « Juif » a donc pris un double sens, à la grande confusion de certaines personnes bien intentionnées, notamment dans les pays anglophones, qui s'imaginent que les Juifs qu'elles rencontrent socialement sont « représentatifs » des Juifs « en général ». Dans les pays d'Europe de l'Est ainsi que dans le monde arabe, les Juifs ont été libérés de la tyrannie de leur propre religion et de leurs propres communautés par des *forces extérieures*, trop tard et dans des conditions trop défavorables pour permettre un véritable changement social intériorisé. Dans la plupart des cas, et en particulier en Israël, l'ancien concept de société, la même idéologie – en particulier vis-à-vis des non-juifs – et la même conception totalement fautive de l'histoire ont été préservés. Cela s'applique même à certains Juifs qui ont rejoint les mouvements « progressistes » ou de gauche. Un examen des partis radicaux, socialistes et communistes peut fournir de nombreux exemples de chauvinistes et de racistes juifs déguisés, qui ont adhéré à ces partis simplement pour des raisons « d'intérêt juif », et qui sont, en Israël, de fervents partisans d'une discrimination « anti-Goys ». Il suffit de vérifier combien de « socialistes » juifs ont réussi à publier des milliers de pages sur le kibboutz sans se soucier de mentionner qu'il s'agit d'une institution raciste dont les citoyens non-juifs d'Israël sont rigoureusement exclus, pour voir que le phénomène auquel nous faisons allusion n'est pas du tout rare¹⁰.

En évitant les étiquettes basées sur l'ignorance ou l'hypocrisie, nous voyons donc que le mot « Juif » et les mots apparentés désignent *deux groupes sociaux différents et même opposés*, et du fait de la politique israélienne actuelle, leur contiguïté est en train de disparaître rapidement. D'une part, il y a la signification totalitaire traditionnelle évoquée ci-dessus ; d'autre part, il y a des Juifs par descendance qui ont intériorisé le complexe d'idées que Karl Popper a appelé « la société ouverte ». (Il y a également certains Juifs, en particulier aux États-Unis, qui n'ont pas intégré ces idées, mais s'efforcent de les afficher ostensiblement.)

Il est important de noter que *toutes* les prétendues « caractéristiques juives » – par lesquelles j'entends les traits que les pseudo-intellectuels en Occident attribuent aux « Juifs » – sont des caractéristiques *modernes*, inconnues durant la plus grande partie de l'histoire des Juifs, et sont apparues seulement lorsque la communauté juive totalitaire a commencé à perdre son pouvoir. Prenez, par exemple, le fameux sens de l'humour juif. Non seulement l'humour est-il très rare dans la littérature hébraïque avant le XIX^e siècle (et ne se trouve que pendant quelques périodes, dans les pays où la classe supérieure juive était relativement libre du joug rabbinique, comme l'Italie entre le XIV^e et le XVII^e siècle ou l'Espagne musulmane), mais l'humour et les plaisanteries sont strictement interdits par la religion juive – sauf, de manière significative, les railleries contre les autres religions. La satire contre les rabbins et les dirigeants de la communauté n'a jamais été intériorisée par le judaïsme, pas même dans une faible mesure, contrairement à ce qu'on peut observer pour le christianisme latin. Il n'y avait pas de comédies juives, tout comme il n'y avait pas de comédies à

Sparte, et ce pour une raison similaire¹¹. Ou prenez l'amour du savoir et de l'apprentissage. À l'exception d'un savoir purement religieux, qui était lui-même dans un état dégradé et dégénéré, les Juifs d'Europe (et dans une moindre mesure également ceux des pays arabes) étaient dominés, avant 1780 environ, par un mépris et une haine absolus pour toute connaissance ou apprentissage (à l'exclusion du Talmud et du mysticisme juif). De grandes parties de l'*Ancien Testament*, toute la poésie hébraïque non liturgique, et la plupart des ouvrages sur la philosophie juive n'étaient pas lus, et leurs noms mêmes ont souvent fait l'objet d'anathèmes. L'étude de toutes les langues était strictement interdite, de même que l'étude des mathématiques et des sciences. La géographie¹² et l'histoire – même l'histoire juive – étaient complètement inconnues. Le sens critique, qui est censé être si caractéristique des Juifs, était totalement absent, et rien n'était plus interdit, craint et donc persécuté que l'innovation la plus modeste ou la critique la plus innocente.

C'était un monde plongé dans les superstitions les plus abjectes, le fanatisme et l'ignorance, un monde dans lequel la préface du premier ouvrage de géographie en hébreu (publié en 1803 en Russie) pouvait se plaindre du fait que de nombreux rabbins de tout premier plan niaient l'existence du continent américain en disant que c'était « impossible ». Entre ce monde et ce que l'on prend souvent en Occident pour « caractériser » les Juifs, il n'y a rien de commun, à part un malentendu sur la dénomination.

Cependant, un grand nombre de Juifs d'aujourd'hui sont nostalgiques de ce monde, de leur paradis perdu, de la société fermée et confortable dont ils n'ont pas tant été libérés qu'expulsés. Une grande partie du mouvement sioniste a toujours voulu le restaurer – et cette partie a pris le dessus. La plupart des motivations de la politique israélienne, qui, en Occident, déconcertent tant les malheureux et confus « amis d'Israël », s'expliquent parfaitement dès lors qu'elles sont considérées simplement comme une réaction, une réaction au sens politique que ce mot a depuis deux cents ans : un retour forcé, et à bien des égards novateur, et donc illusoire, à la société close du passé juif.

Obstacles à la compréhension

Historiquement, il est possible de démontrer qu'une société close n'est pas intéressée par une description d'elle-même, sans doute parce que toute description est en partie une forme d'analyse critique et peut donc encourager des « pensées interdites » critiques. Plus une société devient ouverte, plus elle est intéressée à réfléchir, d'abord de manière descriptive, puis de manière critique, sur elle-même, sur son fonctionnement présent et sur son passé. Mais que se passe-t-il lorsqu'une faction d'intellectuels désire ramener une société, qui s'est déjà considérablement ouverte sur l'extérieur, à son ancienne condition totalitaire et close ? Alors, les moyens mêmes du progrès et des avancées effectuées – la philosophie, les sciences, l'histoire et surtout la sociologie – deviennent les instruments les plus efficaces de la « trahison des clercs ». Ils sont pervertis afin de servir de dispositifs de mystification, et ils dégènèrent

dans ce processus.

Le judaïsme classique¹³ avait peu d'intérêt à se décrire ou à s'expliquer lui-même auprès des membres de sa propre communauté, qu'ils soient instruits (aux études talmudiques) ou pas¹⁴. Il est significatif que l'écriture de l'histoire juive, même dans le style annalistique le plus sec, a complètement cessé depuis l'époque de Flavius Joseph (fin du Ier siècle) et jusqu'à la Renaissance, où elle a été relancée pour une courte période en Italie et dans d'autres pays où les Juifs étaient soumis à une forte influence italienne¹⁵. De manière caractéristique, les rabbins craignaient l'histoire juive encore plus que l'histoire générale, et le premier livre d'histoire moderne publié en hébreu (au XVIIe siècle) était intitulé *Histoire des rois de France et des rois ottomans*. Il a été suivi de quelques recueils d'histoire traitant uniquement des persécutions subies par les Juifs. Le premier livre sur l'histoire juive proprement dite¹⁶ (traitant des temps anciens) fut promptement interdit et réprimé par les plus hautes autorités rabbiniques, et ne reparut pas avant le XIXème siècle. En outre, les autorités rabbiniques de l'Europe de l'Est décrétèrent que toutes les études non talmudiques devaient être interdites, même quand on ne trouvait rien de particulier en elles qui méritât un anathème, car elles empiétaient sur le temps qu'il faudrait consacrer à l'étude du Talmud ou à gagner de l'argent... qui devrait être employé à subventionner les autorités talmudiques. La seule exception à la règle concernait le temps que même un Juif pieux doit obligatoirement passer dans les lieux d'aisance – WC. Dans cet endroit impur, les études sacrées sont interdites, et il était donc permis d'y lire des livres d'histoire, à condition qu'ils soient rédigés en hébreu et parfaitement séculiers, ce qui signifiait dans les faits qu'ils devaient être exclusivement consacrés à des sujets non-juifs. (On peut imaginer que les quelques Juifs de cette époque qui – sans doute tentés par Satan – ont développé un intérêt pour l'histoire des rois de France se plaignaient constamment à leurs voisins de la constipation dont ils souffraient...). En conséquence, il y a deux cents ans, la grande majorité des Juifs était dans l'ignorance la plus noire non seulement quant à l'existence de l'Amérique, mais également quant à l'histoire juive et à l'état contemporain de la communauté juive ; et ils étaient pleinement satisfaits de leur condition.

Une histoire totalitaire

Il y avait cependant un domaine dans lequel ils n'étaient pas autorisés à rester dans l'autosatisfaction : le domaine des attaques chrétiennes contre ces passages du Talmud et de la littérature talmudique qui sont spécifiquement antichrétiens ou plus généralement anti-Goys. Il est important de noter que ce défi est apparu relativement tard dans l'histoire des relations entre chrétiens et Juifs, à partir du XIIIe siècle. (Avant cette époque, les autorités chrétiennes attaquaient le judaïsme en utilisant soit des arguments bibliques, soit des arguments généraux, mais semblaient absolument ignorants du contenu du Talmud.) La campagne chrétienne contre le Talmud a apparemment été provoquée par la conversion au christianisme de Juifs qui étaient bien versés dans le Talmud, et qui furent souvent attirés par le développement de la philosophie chrétienne, avec son fort caractère

aristotélicien (et donc universel)¹⁷.

Il faut admettre d'emblée que le Talmud et la littérature talmudique – indépendamment de la tendance générale anti-goym qui les traverse, et qui sera examinée plus en détail au chapitre 5 de cet ouvrage – contiennent des déclarations et des préceptes très choquants visant spécifiquement le christianisme. Par exemple, en plus d'une série d'allégations sexuelles calomnieuses et infâmes contre Jésus, le Talmud déclare que sa punition en enfer sera d'être plongé dans des excréments bouillants – une déclaration qui n'est pas exactement de nature à attacher les chrétiens dévots au Talmud. On peut aussi citer le précepte selon lequel les Juifs ont le devoir de brûler, si possible publiquement, toute copie du *Nouveau Testament* qui tombe entre leurs mains. (Non seulement ce précepte est-il toujours en vigueur, mais il est encore pratiqué aujourd'hui. Ainsi, le 23 mars 1980, des centaines d'exemplaires du *Nouveau Testament* ont été brûlés publiquement et cérémonieusement à Jérusalem sous les auspices de Yad Le'akhim, une organisation religieuse juive subventionnée par le ministère israélien des cultes.)

Quoi qu'il en soit, une attaque puissante, et pertinente sur de nombreux points, contre le judaïsme talmudique s'est développée en Europe à partir du XIII^e siècle. Nous ne nous référons pas ici à des calomnies ignorantes, telles que les accusations de meurtres rituels contre les Juifs, propagées par des moines incultes dans des petites villes de province, mais à des discussions et débats contradictoires publics tenus devant les meilleures universités européennes de l'époque et menées dans l'ensemble de la manière la plus équitable qui puisse être en contexte médiéval¹⁸.

Quelle fut la réponse juive – ou plutôt rabbinique ? La plus simple était l'ancienne arme de la corruption et des manigances de toutes sortes. Dans la plupart des pays européens, à toutes les époques ou presque, il n'y avait pas de problème qui ne pût être résolu par un pot-de-vin. Nulle part cette maxime n'a été aussi vraie que dans la Rome des Papes de la Renaissance. L'édition originale de la version intégrale du *Code de loi talmudique*, le *Mishneh Torah* de Maïmonide, regorge non seulement des préceptes les plus offensants contre tous les non-juifs, mais également d'attaques explicites contre le christianisme et Jésus (chaque fois que l'auteur cite ce nom, il ajoute pieusement : « périsse le nom de l'infâme ») –, a été publié dans une version non expurgée à Rome en 1480 sous Sixte IV, un pape très actif politiquement qui avait un besoin constant et urgent d'argent. (Quelques années auparavant, l'unique édition ancienne de *L'âne d'or* d'Apulée, d'où l'attaque violente contre le christianisme n'avait pas été expurgée, avait également été publiée à Rome.) Alexandre VI Borgia était également très libéral à cet égard.

Même au cours de cette période, comme avant celle-ci, il y avait toujours des pays dans lesquels une vague de persécutions anti-Talmud déferlait çà et là. Mais un assaut général et bien plus conséquent contre le Talmud prit forme avec la Réforme et la Contre-Réforme, qui amenèrent les lettrés chrétiens à des critères d'honnêteté intellectuelle plus rigoureux, et à une meilleure connaissance de l'hébreu. À partir du XVI^e siècle, toute la littérature

talmudique, y compris le Talmud lui-même, fut soumise à la censure chrétienne dans divers pays. En Russie, cela a duré jusqu'en 1917. Certains censeurs, comme en Hollande, étaient plus laxistes, d'autres plus sévères ; et les passages offensants étaient supprimés ou modifiés.

Toutes les études modernes sur le judaïsme, en particulier celles effectuées par des Juifs, ont évolué à partir de ce conflit et portent à ce jour les marques indiscutables de leur origine : la tromperie, la polémique apologétique ou hostile, l'indifférence ou même l'hostilité active pour la recherche de la vérité. Presque toutes les soi-disant *Études juives sur le judaïsme*, depuis cette époque jusqu'à nos jours, sont une polémique contre un ennemi extérieur plutôt qu'un débat interne.

Il est important de noter que c'était initialement le caractère de l'historiographie dans toutes les sociétés connues (à l'exception de la Grèce antique, dont les premiers historiens libéraux ont été attaqués par des sophistes ultérieurs pour leur manque de patriotisme !). C'était le cas des premiers historiens catholiques et protestants, qui ont polémique les uns contre les autres. De même, les premières histoires nationales européennes sont imprégnées du nationalisme le plus grossier et d'un véritable mépris pour tous les autres pays ou nations voisins. Mais tôt ou tard, il y a un moment où l'on tente de comprendre son adversaire national ou religieux et en même temps de critiquer certains aspects profonds et importants de l'histoire de son propre groupe ; et ces deux développements vont de pair. Ce n'est que lorsque l'historiographie devient – comme l'a si bien dit Pieter Geyl – un « débat sans fin » plutôt que la continuation de la guerre par des moyens historiographiques, qu'une historiographie humaine, qui vise à la fois l'exactitude et l'équité, devient possible ; et elle se transforme alors en l'un des instruments les plus puissants de l'humanisme et de l'autoéducation.

C'est pour cette raison que les régimes totalitaires modernes réécrivent l'histoire ou punissent les historiens. Les exemples staliniens et chinois sont suffisamment connus. Cependant, en ce qui concerne le totalitarisme nazi, il convient de mentionner que la persécution d'historiens allemands honnêtes a commencé très tôt¹⁹. La situation en Israël est analogue : les pires attaques contre moi ont été provoquées non pas par les termes violents que j'emploie dans mes condamnations du sionisme et de l'oppression des Palestiniens, mais par un de mes articles précoces sur le rôle des Juifs dans le commerce des esclaves, dans lequel la dernière affaire citée datait de 1870. Cet article a été publié avant la guerre de 1967 ; aujourd'hui, sa publication serait impossible. Quand une société entière tente de revenir au totalitarisme, une histoire totalitaire s'écrit, non pas sous l'effet d'une coercition venue d'en haut, mais sous une pression venue d'en bas, ce qui est beaucoup plus efficace. C'est ce qui s'est passé dans l'histoire juive, et c'est le premier obstacle qu'il nous faut surmonter.

Mécanismes de défense

Quels étaient précisément les mécanismes (autres que la corruption) employés par les communautés juives, en coopération avec des forces extérieures, afin

de parer aux attaques contre le Talmud et contre le reste de la littérature religieuse juive ? Plusieurs méthodes peuvent être distinguées, toutes ayant des conséquences politiques importantes reflétées dans les politiques israéliennes actuelles. Il serait fastidieux de fournir dans chaque cas le parallèle chez Menahem Begin ou chez le Parti Travailleiste sioniste, mais je suis sûr que les lecteurs qui connaissent un peu les détails de la politique au Moyen-Orient pourront eux-mêmes remarquer la ressemblance.

Le premier mécanisme que je vais aborder est celui de la *défiance sournoise, combinée à une conformité extérieure*. Comme expliqué ci-dessus, les passages talmudiques dirigés contre le christianisme ou contre les non-juifs²⁰ devaient être modifiés ou supprimés – la pression était trop forte. C'est ce qui a été fait : quelques-uns des passages les plus choquants ont été physiquement supprimés de toutes les éditions imprimées en Europe après le milieu du XVIIe siècle. Dans tous les autres passages, les expressions « Gentil » (*goy*), « non-Juif » (*einoyehudi*) ou « étranger » (*nokhri*) – qui apparaissent dans tous les plus anciens manuscrits et imprimés ainsi que dans toutes les éditions publiées dans les pays islamiques – ont été remplacées par des termes tels qu'« idolâtre », « païen » ou même « cananéen » ou « samaritain », termes pouvant être justifiés aux yeux des profanes, mais qu'un lecteur juif reconnaissait aisément comme des euphémismes pour les anciennes expressions.

Au fur et à mesure que l'attaque montait, la défense devenait plus élaborée, avec parfois des résultats tragiques et durables. Pendant certaines périodes, la censure tsariste russe devenait plus stricte, et ayant percé à jour les euphémismes susmentionnés, elle les interdisait également. Les autorités rabbiniques leur ont alors substitué les termes « arabe » ou « musulman » (en hébreu, *Yishma'éli* – qui a les deux sens) ou occasionnellement « égyptien », en calculant à juste titre que les autorités tsaristes ne s'opposeraient pas à ce genre d'abus. Dans le même temps, des listes d'*Omissions talmudiques* ont été distribuées sous forme de manuscrit, expliquant tous les nouveaux termes et signalant toutes les omissions et tous les passages supprimés. Parfois, un démenti général était imprimé devant la page de titre de chaque volume de littérature talmudique, déclarant solennellement, parfois sous serment, que toutes les expressions hostiles de ce volume ne visaient que les idolâtres de l'Antiquité, voire les Cananéens disparus de longue date, plutôt que « les peuples sur les terres desquels nous vivons ». Après la conquête de l'Inde par les Britanniques, certains rabbins ont recouru au subterfuge de prétendre que toute expression particulièrement désobligeante ou outrageante qu'ils utilisaient était uniquement destinée aux Indiens. De temps en temps, les aborigènes d'Australie ont également été ajoutés à la liste des boucs émissaires.

Inutile de dire que tout ceci était un mensonge calculé du début à la fin ; et après la création de l'État d'Israël, une fois que les rabbins se sont sentis en sécurité, tous les passages et expressions offensants ont été restaurés sans hésitation dans toutes les nouvelles éditions. (En raison du coût énorme qu'implique une nouvelle édition, une grande partie de la littérature talmudique, y compris le Talmud lui-même, est encore réimprimé à

partir d'anciennes éditions. C'est pour cette raison que les omissions talmudiques susmentionnées ont maintenant été publiées en Israël dans une édition imprimée bon marché, sous le titre *Hesronot Shas*.) Ainsi, maintenant, on peut lire assez librement – et on l'enseigne effectivement aux enfants juifs – des passages comme celui qui²¹ commande à chaque Juif, lorsqu'il passe près d'un cimetière, de prononcer une bénédiction si le cimetière est juif, mais de maudire les mères des morts²² s'il n'est pas juif. Dans les anciennes éditions, la malédiction était omise, ou l'un des euphémismes était substitué à « non-Juif ». Mais dans la nouvelle édition israélienne du rabbin Adin Steinsalz (pourvue de notes explicatives et de la traduction interlinéaire en hébreu des passages araméens de l'original, afin que les écoliers n'aient aucun doute sur ce qu'ils sont censés dire), les mots sans équivoque « non-Juifs » et « étrangers » ont été restaurés.

Sous des pressions extérieures, les rabbins ont éliminé ou modifié de manière trompeuse certains passages – mais pas les pratiques réelles qui y sont prescrites. Il faut savoir, et en particulier les Juifs eux-mêmes doivent savoir que depuis des siècles, notre société juive totalitaire utilise des coutumes barbares et inhumaines pour empoisonner l'esprit de ses membres, et qu'elle le fait toujours. Ces coutumes inhumaines ne peuvent pas être expliquées comme une simple réaction à l'antisémitisme ou à la persécution des Juifs ; elles constituent une barbarie gratuite dirigée contre chaque être humain. Un Juif pieux arrivant pour la première fois en Australie, par exemple, et pouvant passer près d'un cimetière aborigène, doit – comme acte d'adoration de « Dieu » – maudire les mères des morts qui y sont enterrées. Sans affronter ce fait social réel, nous devenons tous partie prenante de la tromperie, et complices du processus d'empoisonnement des générations présentes et futures, avec toutes les conséquences que cela entraîne.

La supercherie continue

Les savants modernes du judaïsme ont non seulement poursuivi la supercherie, mais ils ont encore amélioré les anciennes méthodes rabbiniques, à la fois dans l'impudence et dans le mensonge. Je laisse ici de côté les diverses histoires de l'antisémitisme, indignes de considération sérieuse, et ne donnerai que trois exemples particuliers et un exemple général des tromperies « savantes » plus modernes.

En 1962, une partie du *Code* de Maïmonide susmentionné, le « Livre de la connaissance », qui contient les règles les plus élémentaires de la foi et de la pratique juives, a été publiée à Jérusalem dans une édition bilingue, la traduction anglaise faisant face au texte hébreu²³. La version en hébreu a été restaurée dans sa pureté d'origine, et le commandement d'exterminer les Juifs infidèles y figure dans son intégralité : « C'est un devoir de les exterminer de ses propres mains. » Dans la traduction anglaise, ce propos est adouci comme suit : « C'est un devoir que de prendre des mesures actives pour les détruire. » Mais ensuite, le texte hébreu précise les principaux exemples d'« infidèles » qui doivent être exterminés : « Comme Jésus de Nazareth et ses disciples, Tzadoq et Baitos²⁴ et leurs disciples, périsse le nom des infâmes. » *Pas un mot* de cela n'apparaît dans le texte anglais de la page en

regard (78a). Et, ce qui est encore plus significatif, en dépit de la large diffusion de ce livre parmi les érudits des pays anglophones, aucun d'entre eux n'a, à ma connaissance, protesté contre cette supercherie flagrante.

Le deuxième exemple vient des États-Unis, encore d'une traduction anglaise d'un livre de Maïmonide. En plus de son travail sur la codification du Talmud, il était également philosophe, et son *Guide des égarés* est considéré à juste titre comme la plus grande œuvre de la philosophie religieuse juive, et est largement lu et utilisé même de nos jours. Malheureusement, en plus de son attitude envers les non-juifs en général et les chrétiens en particulier, Maïmonide était également un raciste anti-noir. Vers la fin du *Guide*, dans un chapitre crucial (livre III, chapitre 51), il explique comment diverses parties de l'humanité peuvent atteindre la valeur religieuse suprême, le véritable culte de Dieu. Parmi celles qui sont incapables de s'en approcher, on trouve :

Certains Turcs [c.-à-d. la race mongole] et les nomades du Nord, les Noirs et les nomades du Sud, ainsi que ceux qui leur ressemblent dans nos climats. Et leur nature est semblable à la nature des animaux muets et, à mon avis, ils ne sont pas au niveau des êtres humains ; leur niveau parmi les choses existantes est inférieur à celui de l'homme et supérieur à celui du singe, car ils ont davantage l'image et la ressemblance de l'homme que le singe.

Maintenant, que fait-on avec un tel passage dans un ouvrage du judaïsme extrêmement important et *incontournable* ? Allons-nous faire face à la vérité et à ses conséquences ? À Dieu ne plaise ! Allons-nous admettre (comme l'ont fait tant de savants chrétiens, par exemple, dans des circonstances similaires) qu'une autorité juive très importante avait également des vues anti-Noirs farouches, et par cet aveu, s'efforcer de s'éduquer à une véritable humanité ? Qu'une telle pensée périsse ! Je peux presque imaginer les autorités juives aux États-Unis se consulter à ce sujet : « Que faire ? » Car ce livre devait absolument être traduit en raison du déclin de la connaissance de l'hébreu chez les Juifs américains. Que ce soit par consultation ou par inspiration individuelle, une « solution » heureuse a été trouvée : dans la traduction américaine populaire du *Guide* écrite par un certain Friedlander, publiée pour la première fois en 1925 et reproduite depuis dans de nombreuses éditions, dont plusieurs en format de poche, le mot hébreu *Koushim*, qui signifie « Noirs », a simplement été transcrit par « Koushites », un mot qui n'avait aucun sens pour ceux qui ne connaissaient pas l'hébreu, ou à qui un rabbin obligeant ne donnerait aucune explication orale²⁵. Pendant toutes ces années, pas un mot n'a dénoncé la supercherie initiale ou les faits sociaux sous-jacents à sa perpétuation – et cela tout au long de la période exaltée des campagnes de Martin Luther King, qui ont été soutenues par tant de rabbins, sans parler d'autres personnalités juives, dont certaines devaient bien avoir conscience de l'attitude raciste anti-Noirs qui fait partie de leur héritage juif.

On peut supposer que bon nombre des partisans rabbiniques de Martin Luther King étaient soit des racistes anti-Noirs qui le soutenaient pour des raisons tactiques d'« intérêt juif » (visant à obtenir le soutien des Noirs pour le judaïsme américain et la politique d'Israël), soit des hypocrites accomplis, jusqu'à la schizophrénie, capables de passer très rapidement des jouissances secrètes d'un racisme forcené à un attachement proclamé à une lutte antiraciste – et vice-versa.



Entre parenthèses, un fait supplémentaire peut être mentionné à cet égard. Il était parfaitement possible, et apparemment respectable, pour un spécialiste juif de l'Islam, Bernard Lewis (qui enseignait autrefois à Londres et enseigne maintenant aux Etats-Unis) de publier un article dans *Encounter*, où il souligne de nombreux passages de la littérature islamique qui sont anti-Noirs à ses yeux, mais dont aucun n'est ne serait-ce que lointainement comparable en gravité au passage cité ci-dessus. Il serait tout à fait impossible pour quiconque, maintenant ou dans les trente dernières années, de discuter dans toute publication américaine réputée ce passage ouvertement raciste du Talmud ou les nombreux autres passages talmudiques anti-Noirs. Mais sans la critique de toutes les parties, l'attaque contre l'Islam seul se réduit à de la simple diffamation.

Le troisième exemple provient d'un travail qui n'a pas de si hautes prétentions – mais qui en est d'autant plus populaire : *Les joies du yiddish* de Leo Rosten. Cet ouvrage léger – publié pour la première fois aux États-Unis en 1968 et reproduit dans de nombreuses éditions, y compris à plusieurs reprises sous forme de livre de poche de la collection Penguin – est une sorte de glossaire de mots yiddish souvent utilisés par les Juifs ou même les non-juifs dans les pays anglophones. Pour chaque entrée, outre une définition détaillée et des anecdotes plus ou moins amusantes illustrant son utilisation, il existe également une étymologie énonçant (de manière assez exacte dans l'ensemble) la langue d'origine de ce mot, avant son entrée dans le yiddish, et sa signification dans cette langue. L'entrée *Shaygets* – dont

la signification principale est « un enfant ou jeune homme Goy » – fait exception : l'étymologie y énonce de manière cryptique « origine hébraïque », sans donner la forme ou la signification du mot hébreu original. Cependant, sous l'entrée *Shiksa* – la forme féminine de *Shaygets* –, l'auteur donne le mot hébreu original, *sheqetz* (ou, dans sa translittération, *sheques*) et définit sa signification en hébreu comme « souillure, imperfection ». C'est un mensonge éhonté, comme le sait quiconque parle l'hébreu. Le *Megiddo Modern Hebrew-English Dictionary*, publié en Israël, traduit correctement *sheqetz* comme suit : « Animal impur. Créature répugnante, abomination. Fam. (prononcé *shaygets*) : misérable, jeune indiscipliné. Jeune goy. »

Mon dernier exemple, plus général, est, si possible, encore plus choquant que les autres. Il concerne l'attitude du mouvement hassidique envers les non-juifs. Le hassidisme – une continuation (et un avilissement !) du mysticisme juif – est toujours un mouvement *vivant*, avec des centaines de milliers d'adhérents actifs qui sont fanatiquement dévoués à leurs « rabbins sacrés », dont certains ont acquis une influence politique tout à fait considérable en Israël, parmi les dirigeants de la plupart des partis et plus encore dans les échelons supérieurs de l'armée.

Quelles sont donc les vues de ce mouvement au sujet des non-juifs ? À titre d'exemple, prenons le célèbre *Hatanya*, livre fondamental du mouvement Habbad, l'une des branches les plus importantes de l'Hassidisme. D'après ce livre, tous les non-juifs sont des créatures totalement sataniques « dans lesquelles il n'y a absolument rien de bon ». Même un embryon non-juif est qualitativement différent d'un embryon juif. L'existence même d'un non-juif est « non essentielle », alors que toute la Création a été créée uniquement dans l'intérêt des Juifs.

Ce livre est diffusé dans d'innombrables éditions et ses idées sont également propagées dans les nombreux « discours » du Führer héréditaire actuel de Habbad, le soi-disant rabbin Loubavitch, M. M. Schneurssohn, qui dirige cette puissante organisation mondiale depuis son siège à New York. En Israël, ces idées sont largement diffusées auprès du grand public, dans les écoles et au sein de l'armée. (Selon le témoignage de Shulamit Aloni, membre de la Knesset, cette propagande d'Habbad a été particulièrement renforcée avant l'invasion du Liban par Israël en mars 1978, afin d'inciter les médecins et les infirmiers militaires à refuser l'aide médicale aux « non-juifs blessés ». Ce conseil digne des nazis ne se référait pas spécifiquement aux Arabes ou aux Palestiniens, mais simplement aux « non-Juifs », les *Goyim*.) Un ancien Président israélien, Shazar, était un ardent adepte de Habbad, et de nombreux hauts responsables politiques israéliens et américains – dirigés par le Premier ministre Begin – l'ont publiquement courtoisé et soutenu. Et tout cela malgré l'impopularité considérable du rabbin Loubavitch – il est largement critiqué en Israël parce qu'il refuse de venir en Terre Sainte même pour une simple visite, et se maintient à New York pour des raisons messianiques obscures, alors qu'à New York, son attitude anti-Noirs est notoire.

Le fait que, *malgré* ces difficultés pragmatiques, Habbad puisse être

publiquement soutenu par tant de personnalités politiques de premier plan, doit beaucoup au traitement totalement mensonger et trompeur de presque tous les érudits qui ont écrit sur le mouvement hassidique et sa branche Habbad. Ceci s'applique particulièrement à tous ceux qui ont écrit ou écrivent à ce sujet en anglais. Ils suppriment les preuves flagrantes des anciens textes hassidiques ainsi que leurs implications politiques d'aujourd'hui, qui crèvent les yeux de n'importe quel lecteur occasionnel de la presse israélienne hébraïque, où le rabbin Loubavitch et d'autres dirigeants hassidiques publient constamment les déclarations et exhortations sanguinaires les plus enragées contre tous les Arabes.

À ce propos, Martin Buber fut l'un des plus grands artisans du mensonge, et un bon exemple de la puissance de la supercherie. Ses nombreuses œuvres faisant l'éloge de l'ensemble du mouvement hassidique (y compris Habbad) ne font à aucun moment ne serait-ce qu'une allusion aux véritables doctrines du hassidisme concernant les non-juifs. Sa supercherie est d'autant plus criminelle que les ouvrages de Buber faisant l'apologie de l'Hassidisme ont été publiés pour la première fois en allemand au cours de la période de la montée du nationalisme allemand et de l'accession du nazisme au pouvoir. Mais tout en s'opposant ostensiblement au nazisme, Buber glorifia un mouvement qui enseignait et professait des doctrines sur les non-juifs similaires aux doctrines nazies sur les Juifs. On pourrait évidemment soutenir que les Juifs hassidiques d'il y a soixante-dix ou cinquante ans étaient les victimes et qu'un « pieux mensonge » en faveur d'une victime est excusable. Mais les conséquences de cette supercherie sont incalculables. Les œuvres de Buber ont été traduites en hébreu, sont devenues un élément puissant de l'éducation hébraïque en Israël, ont considérablement augmenté le pouvoir des leaders hassidiques assoiffés de sang, et ont ainsi été un facteur important dans la montée du chauvinisme israélien et la haine de tous les non-juifs. Si nous pensons aux nombreux êtres humains morts de leurs blessures parce que les infirmiers de l'armée israélienne, incités par la propagande hassidique, ont refusé de les soigner, une lourde part de responsabilité en incombe à Martin Buber.

Je dois préciser ici que, dans son adulation du hassidisme, Buber dépassait de loin les autres érudits juifs, en particulier ceux qui écrivaient en hébreu (ou, autrefois, en yiddish) ou même dans les langues européennes, mais exclusivement pour un public juif. Dans les questions internes d'intérêt juif, il y avait eu jadis beaucoup de critiques justifiées contre le mouvement hassidique. Leur misogynie (bien plus extrême que celle commune à tous les orthodoxes juifs), le fait qu'ils s'adonnent à l'alcool, leur culte fanatique de leurs « rabbins sacrés » héréditaires qui leur extorquaient de l'argent, les nombreuses superstitions qui leur sont propres – ces spécificités et bien d'autres traits négatifs ont été commentés de façon critique. Mais le romantisme sentimental et trompeur de Buber a triomphé, en particulier aux États-Unis et en Israël, car il était en accord avec l'admiration totalitaire de tout ce qui était « véritablement juif », et parce que certains cercles « de gauche » dans lesquels Buber avait une influence particulièrement grande ont adopté cette position.

Buber n'était pas seul dans son attitude, bien qu'à mon avis il soit de loin le pire dans le mal qu'il a propagé et l'influence qu'il a laissée derrière lui. Il y avait le très influent sociologue et érudit de la Bible, Yehezkiel Kaufman, qui préconisait un génocide sur le modèle du *Livre de Josué*, le philosophe idéaliste Hugo Shmuel Bergman, qui, dès les années 1914-15, prônait déjà l'expulsion de tous les Palestiniens vers l'Irak, et bien d'autres encore. Tous étaient extérieurement des « colombes », mais utilisaient des formules qui pouvaient être interprétées dans le sens anti-arabe le plus extrême, ils avaient tous tendance à ce mysticisme religieux qui encourage la propagation de supercheries, et ils semblaient tous être des personnes douces qui, même lorsqu'elles préconisaient l'expulsion, le racisme et le génocide, semblaient incapables de faire du mal à une mouche – et justement pour cette raison, l'effet de leurs manipulations était d'autant plus grand.

C'est contre la glorification de l'inhumanité, proclamée non seulement par les rabbins, mais par ceux qui sont supposés être les plus grandes et certainement les plus influentes autorités du judaïsme, que nous devons lutter ; et c'est contre ces successeurs modernes des faux prophètes et des prêtres malhonnêtes que nous devons répéter – même face à une opinion presque unanime en Israël et au sein de la majorité des Juifs de pays comme les États-Unis – la mise en garde de Lucrèce contre le désir de soumettre son jugement aux déclamations des chefs religieux : *Tantum religio potuit suadere malorum* – « La religion peut mener les hommes à commettre les plus grandes atrocités. » La religion n'est pas toujours (comme l'a dit Marx) l'opium du peuple, mais elle peut souvent l'être, et quand elle est utilisée dans ce sens en tergiversant et en représentant de manière erronée sa vraie nature, les autorités et les intellectuels qui accomplissent cette tâche deviennent effectivement assimilables à des trafiquants d'opium.

Mais nous pouvons déduire de cette analyse une autre conclusion, plus générale, au sujet des moyens les plus efficaces et les plus horribles pour contraindre à faire le mal, à tricher et à tromper, et, tout en gardant soi-même les mains propres, à corrompre des peuples entiers et à les entraîner à l'oppression et au meurtre. (Car il ne peut plus y avoir le moindre doute sur le fait que les actes d'oppression les plus horribles qui sont commis en Cisjordanie soient motivés par le fanatisme religieux juif.) La plupart des gens semblent supposer que le pire totalitarisme emploie la contrainte physique, et feraient référence à l'imagerie de 1984 d'Orwell pour un modèle illustrant un tel régime. Mais il me semble que cette vue, quoique répandue, est grandement erronée, et que l'intuition d'Isaac Asimov, dont les ouvrages de science-fiction présentent toujours la pire oppression de manière intériorisée, est plus fidèle aux dangers inhérents à la nature humaine. Contrairement aux intellectuels dociles de Staline, les rabbins – et plus encore les érudits que j'attaque ici, et avec eux toute la basse-cour également silencieuse des écrivains, des journalistes et des personnalités publiques qui mentent et trompent encore plus qu'elles – ne font pas face au danger de mort ou d'internement en camp de concentration, mais seulement à une pression sociale ; ils mentent par patriotisme parce qu'ils croient que c'est leur devoir de mentir pour ce qu'ils conçoivent être l'intérêt juif. Ce sont des *menteurs patriotiques*, et c'est le même patriotisme qui les réduit

au silence face à la discrimination et à l'oppression infligées aux Palestiniens.

Dans le cas présent, nous sommes également confrontés à une autre loyauté de groupe, mais qui vient de l'extérieur du groupe et qui est parfois même plus malfaisante. Un grand nombre de non-juifs (parmi lesquels des chrétiens, qu'il s'agisse du clergé ou de simples pratiquants, ainsi que certains marxistes de toutes appartenances) adoptent l'opinion curieuse qu'une manière de « racheter » la persécution des Juifs, c'est de ne pas dénoncer le mal perpétré par les Juifs, mais de participer aux « pieux mensonges » à leur sujet. L'accusation grossière d'antisémitisme (ou, dans le cas de Juifs, de « haine de soi ») contre quiconque proteste contre la discrimination des Palestiniens ou qui souligne tout fait sur la religion juive ou le passé juif qui est en conflit avec la « version approuvée » s'accompagne d'une hostilité et d'une force plus grandes de la part des non-juifs « amis des Juifs » que des Juifs eux-mêmes. C'est l'existence et la grande influence de ce groupe dans tous les pays occidentaux, et en particulier aux Etats-Unis [et en France] (ainsi que dans les autres pays anglophones) qui a permis aux rabbins et aux autorités du judaïsme de propager leurs mensonges non seulement sans opposition, mais avec une aide considérable.

En fait, beaucoup d'« antistaliniens » autoproclamés ont simplement substitué une autre idole à leur culte, et ont tendance à soutenir le racisme et le fanatisme juifs avec une ardeur et une malhonnêteté encore plus grandes que celles des staliniens les plus dévoués du passé. Bien que ce phénomène de soutien aveugle et stalinien à tout mal, tant que celui-ci est « juif », soit particulièrement marqué à partir de 1945, lorsque la vérité sur l'extermination de la communauté juive européenne est devenue connue, c'est une erreur de supposer que cela a commencé seulement à ce moment-là. Au contraire, cela remonte très loin, en particulier dans les milieux sociaux-démocrates. L'un des premiers amis de Marx, Moses Hess, largement reconnu et respecté comme l'un des premiers socialistes en Allemagne, s'est révélé par la suite comme un raciste et extrémiste juif, dont les idées sur la « race juive pure » publiées en 1858 ne sont pas sans comparaison avec les billevesées sur la « race aryenne pure ». Mais les socialistes allemands, qui ont lutté contre le racisme allemand, sont restés silencieux sur leur racisme juif.

En 1944, au cœur de la lutte contre Hitler, le parti travailliste britannique approuva un plan d'expulsion des Palestiniens de Palestine, similaire aux premiers projets d'Hitler (jusqu'à environ 1941) concernant les Juifs. Ce plan a été approuvé sous la pression exercée par des membres juifs de la direction du parti, dont beaucoup ont ouvertement adopté, envers toutes les politiques israéliennes, le principe de solidarité clanique, et cela dans une plus grande mesure que leurs homologues conservateurs partisans de Ian Smith l'ont jamais fait. Mais les tabous staliniens à gauche sont plus forts en Grande-Bretagne qu'à droite, et il n'y a pratiquement pas de discussion sur le soutien des travaillistes à Israël, même lorsqu'il s'agit de soutenir le gouvernement de Begin.

Aux États-Unis, une situation similaire prévaut et, encore une fois, les libéraux américains sont les pires. [On peut dire la même chose pour les socialistes français, bien que la soumission à Israël soit solidement ancrée de l'extrême droite à la pseudo-extrême gauche].

Ce n'est pas le lieu d'explorer toutes les conséquences politiques de cette situation, mais nous devons faire face à la réalité : dans notre lutte contre le racisme et le fanatisme de la religion juive, nos plus grands ennemis ne seront pas seulement les racistes juifs (et les thuriféraires du racisme), mais aussi les non-juifs qui, dans d'autres domaines, sont réputés – à tort selon moi – comme des « progressistes ».

Chapitre III – Orthodoxie et interprétation

Ce chapitre est consacré à une description plus détaillée de la structure théologico-juridique du judaïsme classique²⁶. Cependant, avant de s'engager dans cette description, il est nécessaire de dissiper au moins certaines des idées fausses répandues dans presque tous les ouvrages en langue étrangère (c'est-à-dire autre que l'hébreu) consacrés au judaïsme, en particulier ceux qui propagent des expressions aussi à la mode que « Tradition judéo-chrétienne » ou « les valeurs communes des religions monothéistes ».

Pour ne pas être trop long, je ne traiterai en détail que de la plus importante de ces illusions populaires, à savoir que la religion juive est et a toujours été monothéiste. En réalité, comme le savent de nombreux érudits bibliques, et comme le révèle aisément une lecture attentive de l'Ancien Testament, ce point de vue anhistorique est totalement faux. Dans beaucoup, sinon la plupart des livres de l'Ancien Testament, l'existence et le pouvoir d'« autres Dieux » sont clairement reconnus, mais Yahweh (Jéhovah), qui est le Dieu le plus puissant²⁷, est également très jaloux de ses rivaux et interdit à son peuple de les vénérer²⁸. Ce n'est que très tard dans la Bible, chez certains des derniers prophètes, que l'existence de tous les dieux autres que Yahweh est niée²⁹.

Ce qui nous concerne, cependant, n'est pas le judaïsme biblique, mais classique ; et il est tout à fait clair, bien que beaucoup moins largement compris, que durant les derniers siècles ce dernier était, pour la plus grande partie, très loin du monothéisme pur. On peut en dire autant des véritables doctrines dominantes dans le judaïsme orthodoxe actuel, qui est une continuation directe du judaïsme classique. Le déclin du monothéisme est dû à la propagation du mysticisme juif (la kabbale) qui s'est développé aux XIIe et XIIIe siècles et qui, à la fin du XVIe siècle, avait remporté une victoire presque complète dans presque tous les centres du judaïsme. Les Lumières juives, issues de la crise du judaïsme classique, ont dû lutter avant tout contre ce mysticisme et son influence, mais dans l'orthodoxie juive moderne, en particulier chez les rabbins, l'influence de la kabbale est restée prédominante³⁰. Par exemple, le mouvement *Gush Emunim* est largement inspiré par des idées kabbalistiques.

La connaissance et la compréhension de ces idées sont donc importantes pour

deux raisons. Premièrement, sans cela, on ne peut pas comprendre les vraies croyances du judaïsme à la fin de sa période classique. Deuxièmement, ces idées jouent un rôle politique contemporain important dans la mesure où elles font partie du système de croyances explicite de nombreux mouvements politiques religieux, y compris la plupart des dirigeants de *Gush Emunim*, et exercent une influence indirecte sur de nombreux dirigeants sionistes de tous les partis, y compris les partis de la gauche sioniste.

Selon la Kabbale, l'univers n'est pas gouverné par un Dieu, mais par plusieurs divinités, de personnalités et d'influences variés, émanant d'une Cause Première ténue et lointaine. En omettant plusieurs détails, on peut résumer le système comme suit. De la Première Cause, ont émané ou sont nés un Dieu masculin appelé *Sagesse* ou *Père* puis une Déesse féminine appelée *Connaissance* ou *Mère*. Du mariage de ces deux-là, une paire de Dieux plus jeunes sont nés : *Fils*, également appelé par de nombreux autres noms tels que « Petit Visage » ou « Le Saint Béni » ; et *Fille*, également appelée « Dame » (ou « Matronit », un mot dérivé du latin), « Shekhinah », « Reine », etc. Ces deux Dieux plus jeunes devraient s'unir, mais leur union est empêchée par les machinations de Satan, qui dans ce système est un personnage très important et indépendant. La Création a été entreprise par la Première Cause pour leur permettre de s'unir, mais à cause de la Chute, ils sont devenus plus désunis que jamais. Et de fait, Satan a réussi à se rapprocher de la *Fille* divine et même à la violer (en apparence ou en réalité, les opinions diffèrent à ce sujet). La création du peuple juif a été entreprise afin de réparer la rupture causée par Adam et Ève, ce qui a été réalisé momentanément sous le mont Sinaï : le dieu mâle *Fils*, incarné par Moïse, a été uni à la déesse *Shekhinah*. Malheureusement, le péché du veau d'or a de nouveau causé la désunion de la divinité ; mais le repentir du peuple juif y a quelque peu remédié. De même, selon la croyance, chaque incident de l'histoire biblique juive est associé à l'union ou à la désunion du couple divin. La conquête juive de la Palestine face aux Cananéens et la construction du Premier et du Deuxième Temples sont particulièrement propices à leur union, tandis que la destruction des Temples et l'exil des Juifs de la Terre Sainte ne sont que des signes extérieurs non seulement de la désunion divine, mais également d'une véritable « prostitution après des dieux étrangers » : *Fille* tombe étroitement sous l'emprise de Satan, tandis que *Fils* copule avec divers personnages sataniques féminins qu'il prend dans son lit à la place de sa propre femme.

Le devoir des Juifs pieux est de restaurer, par leurs prières et leurs actes religieux, l'unité divine parfaite, sous forme d'union sexuelle entre les divinités masculine et féminine³¹. Ainsi, avant la plupart des actes rituels que tout Juif dévot doit accomplir plusieurs fois par jour, la formule kabbalistique suivante est récitée : « Pour l'union³² [sexuelle] du Saint Béni et de sa Shekhinah... » Les prières matinales juives sont également organisées afin de promouvoir cette union sexuelle, ne serait-ce que temporairement. Les parties successives de la prière correspondent mystiquement aux étapes successives de l'union : à un moment donné, la Déesse s'approche avec ses servantes, à un autre moment, le Dieu lui passe le bras autour du cou et lui caresse la poitrine, puis l'acte sexuel est censé avoir lieu.

D'autres prières ou actes religieux, tels qu'interprétés par les kabbalistes, sont conçus pour tromper divers anges (imaginés comme des divinités mineures avec un certain degré d'indépendance) ou pour concilier Satan. À un certain moment de la prière du matin, certains versets sont prononcés en araméen³³ (plutôt qu'en hébreu plus courant). Ceci est censé être un moyen de tromper les anges qui opèrent les portes par lesquelles les prières entrent au ciel, et qui ont le pouvoir de bloquer les prières des pieux. Les anges ne comprennent que l'hébreu et sont déconcertés par les versets araméens ; étant un peu simples d'esprit (ils sont présumés beaucoup moins intelligents que les kabbalistes), ils ouvrent les portes, et à ce moment, toutes les prières, y compris celles en hébreu, passent. Ou prenons un autre exemple : à la fois avant et après un repas, un Juif dévot se lave rituellement les mains, prononçant une bénédiction spéciale. À l'une de ces deux occasions, il adore Dieu, en promouvant l'union divine du *Fils* et de la *Fille* ; mais à l'autre occasion, il vénère Satan, qui aime tellement les prières et les rituels juifs que, quand on lui en offre quelques-uns, cela le tient occupé pendant un moment et il oublie de harceler la divine *Fille*. En effet, les kabbalistes pensent que certains des sacrifices brûlés dans le Temple étaient destinés à Satan. Par exemple, les soixante-dix bœufs sacrifiés pendant les sept jours de la fête des Tabernacles³⁴ auraient été offerts à Satan en sa qualité de dirigeant de tous les Gentils³⁵ (non-juifs), afin de le tenir trop occupé pour intervenir le huitième jour, lorsque le sacrifice est fait à Dieu. De nombreux autres exemples du même type peuvent être donnés.

Plusieurs points doivent être soulevés concernant ce système et son importance pour une bonne compréhension du judaïsme, à la fois dans sa période classique et dans son implication politique actuelle dans la pratique sioniste.

Premièrement, quoi que l'on puisse dire de ce système kabbalistique, il ne peut être considéré comme monothéiste, à moins d'être également disposé à considérer l'hindouisme, la religion gréco-romaine tardive ou même la religion de l'Égypte ancienne comme « monothéiste ».

Deuxièmement, la nature réelle du judaïsme classique est illustrée par la facilité avec laquelle ce système a été adopté. La foi et les croyances (à l'exception des croyances nationalistes) jouent un rôle extrêmement mineur dans le judaïsme classique. Ce qui est d'une importance primordiale, c'est l'acte rituel et non la signification que cet acte est censé avoir ou la croyance qui y est attachée. C'est pourquoi, aux époques où une minorité de Juifs religieux refusait d'accepter la Kabbale (comme c'est le cas aujourd'hui), on pouvait voir quelques Juifs accomplir un rituel religieux donné en croyant qu'il s'agissait d'un acte d'adoration de Dieu, tandis que d'autres faisaient exactement la même chose avec l'intention de gagner les faveurs de Satan ; mais tant que l'acte est le même, ils priaient ensemble et restaient membres de la même congrégation, quelle que soit l'antipathie qu'ils puissent éprouver l'un pour l'autre. Mais si au lieu de l'*intention* attachée au lavage rituel des mains, quelqu'un osait introduire une innovation dans la *manière* de se laver³⁶, un véritable schisme s'ensuivrait.

On peut en dire autant de toutes les formules sacrées du judaïsme. Si la forme est laissée intacte, la signification est au mieux une question secondaire. Par exemple, la formule juive la plus sacrée peut-être, « Écoute Israël, le Seigneur est notre Dieu, le Seigneur est un », récitée plusieurs fois par jour par chaque Juif dévot, peut aujourd'hui signifier deux choses opposées. Cela peut vouloir dire que le Seigneur est vraiment « un » ; mais cela peut aussi signifier qu'une certaine étape dans l'union des divinités masculine et féminine a été atteinte ou est encouragée par la récitation appropriée de cette formule. Cependant, lorsque les Juifs d'une congrégation réformée récitent cette formule dans une langue autre que l'hébreu, tous les rabbins orthodoxes, qu'ils croient en l'unité ou en l'union sexuelle divine, sont extrêmement fâchés.

Enfin, tout cela revêt une importance considérable en Israël (et dans d'autres centres juifs), même à l'heure actuelle. L'énorme signification attachée à de simples formules (telles que la « loi de Jérusalem ») ; les idées et les motivations de *Gush Emunim* ; l'insistance derrière la haine des non-juifs vivant actuellement en Palestine ; l'attitude fataliste à l'égard de toutes les tentatives de paix des États arabes – tout cela et bien d'autres traits de la politique sioniste, qui déconcertent tant de gens bien intentionnés qui ont une fausse conception du judaïsme classique, devient plus intelligible dans ce contexte religieux et mystique. Je dois toutefois mettre en garde contre le fait de tomber dans l'autre extrême et d'essayer d'expliquer toutes les politiques sionistes par rapport à ce contexte. De toute évidence, les influences de celui-ci varient en étendue. Ben Gourion était maître dans l'art de les manipuler de manière contrôlée à des fins spécifiques. Sous [Menahem] Begin, le passé exerce une influence beaucoup plus grande sur le présent. Mais ce qu'il ne faut jamais faire, c'est ignorer le passé et ses influences, car ce n'est qu'en le connaissant qu'on peut transcender son pouvoir aveugle.

Interprétation de la Bible

Les exemples qui suivent montreront que ce que la plupart des personnes supposément bien informées pensent connaître du judaïsme peut être très trompeur, à moins qu'elles lisent l'hébreu. Tous les détails mentionnés ci-dessus peuvent être trouvés dans les textes originaux ou, dans certains cas, dans des livres modernes écrits en hébreu pour un lectorat plutôt spécialisé. En anglais on les chercherait vainement, même lorsque l'omission de faits aussi importants sur le plan social déforme l'ensemble du tableau.

Une autre idée fautive à propos du judaïsme est particulièrement répandue parmi les chrétiens ou les personnes fortement influencées par la tradition et la culture chrétiennes. C'est l'idée trompeuse que le judaïsme est une « religion biblique » ; que l'*Ancien Testament* a pour le judaïsme la même place centrale et la même autorité légale que la Bible pour le christianisme protestant ou même catholique.

Encore une fois, cela est lié à la question de l'interprétation. Nous avons vu qu'en matière de conviction, il y avait une grande latitude. C'est

exactement le contraire qui se produit en ce qui concerne l'interprétation juridique des textes sacrés. Ici, l'interprétation est fixée de manière rigide – mais par le Talmud plutôt que par la Bible elle-même³⁷. De nombreux, peut-être la plupart des versets bibliques prescrivant des actes et obligations religieux sont « compris » par le judaïsme classique et par l'orthodoxie actuelle dans un sens est tout à fait distinct de, ou même contraire à, leur sens littéral tel que l'entendent les lecteurs chrétiens ou autres de l'*Ancien Testament*, qui ne voient que le texte littéral. La même division existe actuellement en Israël entre ceux qui sont éduqués dans des écoles religieuses juives et ceux qui sont éduqués dans des écoles hébraïques « laïques », où, dans l'ensemble, le sens manifeste de l'*Ancien Testament* est enseigné.

Ce point important ne peut être compris que par des exemples. On notera que les changements de signification ne vont pas tous dans le même sens du point de vue de l'éthique telle qu'on la conçoit aujourd'hui. Les apologétiques du judaïsme prétendent que l'interprétation de la Bible, qui trouve son origine chez les Pharisiens et qui est fixée dans le Talmud, est toujours plus libérale que le sens littéral. Mais certains des exemples ci-dessous montrent que c'est loin d'être le cas.

1. Commençons par le *Décatalogue* lui-même. Le huitième commandement, « Tu ne voleras pas » (*Exode*, 20:15), est interprété comme une interdiction de « voler » (c'est-à-dire de kidnapper) un Juif. La raison en est que, selon le Talmud, tous les actes interdits par le *Décatalogue* sont des infractions capitales. Voler des biens n'est pas une infraction capitale (tandis que la loi talmudique autorise le kidnapping de Gentils par des Juifs), d'où son interprétation. Une phrase pratiquement identique – « Vous ne volerez pas » (*Lévitique*, 19:11) – est toutefois autorisée à avoir son sens littéral.

2. Le fameux verset « Œil pour œil, dent pour dent », etc. (*Exode*, 21:24) signifie « amende-œil pour œil », c'est-à-dire le paiement d'une amende compensatrice équivalente à la valeur attribuée à la perte d'un œil plutôt que la mutilation physique.

3. Voici un cas notoire de transformation du sens littéral en son exact opposé. Le texte biblique met clairement en garde contre le fait de suivre la foule dans une cause injuste : « Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal ; et tu ne déposeras point dans un procès en te mettant du côté du grand nombre, pour violer la justice. » (*Exode*, 23 : 2). Les derniers mots de cette phrase – « en te mettant du côté du grand nombre, pour violer la justice » – sont dissociés de leur contexte et interprétés comme une injonction de suivre la majorité et ainsi de violer la justice !

4. Le verset « Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère. » (*Exode*, 23:19) est interprété comme une interdiction de mélanger tout type de viande avec du lait ou un produit laitier. Étant donné que le même verset est répété dans deux autres endroits du *Pentateuque*, la simple répétition est considérée comme une interdiction triple, interdisant à un Juif (1) de consommer une telle mixture, (2) de la cuire à des fins quelconques et (3)

d'en bénéficier ou d'en tirer profit de quelque manière que ce soit.³⁸

5. Dans de nombreux cas, les termes généraux tels que « ton semblable », « étranger » ou même « homme » ont une signification chauvine exclusiviste. Le judaïsme classique (et orthodoxe actuel) interprète le fameux verset « Tu aimeras ton prochain³⁹ comme toi-même » (*Lévitique*, 19:18) comme une injonction à aimer son coreligionnaire juif, et non n'importe quel autre être humain. De même, le verset « Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain. » (*ibid.*, 16) signifierait qu'il ne faut pas rester inactif quand la vie (le « sang ») d'un Juif est en danger ; mais, comme on le verra au chapitre 5, il est en général interdit aux Juifs de sauver la vie d'un non-juif, car « il n'est pas ton semblable ». L'injonction généreuse de laisser le glanage de son champ et de son vignoble « au pauvre et à l'étranger » (*ibid.*, 9-10) est interprétée comme se référant exclusivement aux pauvres Juifs et aux convertis au judaïsme. Les lois taboues relatives aux cadavres commencent par le verset suivant : « Voici la loi. Lorsqu'un homme mourra dans une tente, quiconque entrera dans la tente, et quiconque se trouvera dans la tente, sera impur pendant sept jours. » (*Nombres*, 19:14). Mais le mot « homme » (*adam*) signifie « Juif », de sorte que seul un cadavre juif est tabou (c'est-à-dire à la fois « impur » et sacré). Sur la base de cette interprétation, les Juifs pieux ont un grand respect magique envers les cadavres et les cimetières juifs, mais n'ont aucun respect pour les cadavres et les cimetières non-juifs. Ainsi, des centaines de cimetières musulmans ont été complètement détruits en Israël (dans un cas, afin de faire de la place pour l'hôtel Hilton de Tel-Aviv), mais le fait que le cimetière juif du mont des Oliviers ait été endommagé sous l'autorité jordanienne (avant 1967) a suscité un tollé général. Les exemples de ce genre sont trop nombreux pour être cités. Certaines des conséquences inhumaines de ce type d'interprétation seront examinées au chapitre 5.

6. Enfin, considérons l'un des plus beaux passages prophétiques, la magnifique condamnation par Esaïe de l'hypocrisie et des rituels vides de sens, et l'exhortation à la décence commune. Un verset (*Esaïe*, 1:15) de ce passage est le suivant : « Quand vous étendez vos mains, je détourne de vous mes yeux. Quand vous multipliez les prières, je n'écoute pas : vos mains sont pleines de sang. » Étant donné que les prêtres juifs « étendent leurs mains » lorsqu'ils bénissent le peuple pendant leur office, ce verset est censé signifier qu'un prêtre qui commet un homicide accidentel ne peut plus « étendre ses mains » durant une bénédiction (même s'il s'est repenti) parce qu'elles sont « pleines de sang ».

Même à partir de ces seuls exemples, il apparaît clairement que, lorsque les Juifs orthodoxes aujourd'hui (ou tous les Juifs avant 1780 environ) lisent la Bible, ils lisent un livre très différent, ayant un sens totalement différent de la Bible lue par des non-juifs ou des Juifs non orthodoxes. Cette distinction s'applique même en Israël, bien que les deux parties y lisent le texte en hébreu. L'expérience, particulièrement depuis 1967, l'a corroboré à plusieurs reprises. De nombreux Juifs en Israël (et ailleurs), qui ne sont pas orthodoxes et ont une connaissance limitée des arcanes de la religion juive, ont essayé de faire honte aux Israéliens orthodoxes (ou aux membres de

la droite fortement influencés par la religion) par leur attitude inhumaine envers les Palestiniens, en leur citant des versets de la Bible dans leur sens le plus manifeste (humaniste et sans exclusivisme juif). Cependant, il a toujours été constaté que de tels arguments n'ont aucun effet sur ceux qui suivent le judaïsme classique : ils ne comprennent tout simplement pas ce qui leur est dit, car pour eux le texte biblique signifie quelque chose de très différent du sens commun.

Si un tel fossé de communication existe en Israël, où les gens lisent l'hébreu et peuvent facilement obtenir des informations correctes s'ils le souhaitent, on peut imaginer à quel point le malentendu à l'étranger est profond, par exemple chez les personnes éduquées dans la tradition chrétienne. En fait, plus une telle personne lit la Bible, moins elle en sait sur le judaïsme orthodoxe. Car celui-ci considère l'*Ancien Testament* comme un texte de formules sacrées immuables, dont la récitation est un acte de grand mérite, mais dont la signification est entièrement déterminée ailleurs. Et, comme Humpty Dumpty (le Gros Coco) l'a dit à Alice, derrière le problème de la détermination du sens des mots, se trouve la vraie question : « Qui sera le maître ? »

Structure du Talmud

Il faut donc clairement comprendre que c'est le Talmud, ou, plus précisément, le soi-disant Talmud de Babylone, qui est la source d'autorité de toutes les pratiques du judaïsme classique (et orthodoxe actuel), la base déterminante de sa structure juridique ; tandis que le reste de la littérature talmudique (y compris le soi-disant Talmud de Jérusalem ou Talmud palestinien) fait office d'autorité complémentaire.

Nous ne pouvons pas entrer ici dans une description détaillée du Talmud et de la littérature talmudique, mais nous nous limiterons à quelques points principaux nécessaires à notre argumentation. Fondamentalement, le Talmud se compose de deux parties. La première partie est la *Mishna*, un code juridique succinct composé de six volumes, chacun subdivisé en plusieurs traités écrits en hébreu, rédigés en Palestine autour de l'an 200 après J.-C. sur une base juridique beaucoup plus étendue (et en grande partie orale) composée au cours des deux siècles précédents. La deuxième partie, de loin prédominante, est la *Gémara*, un volumineux compte rendu de discussions sur et autour de la *Mishna*. Il existe deux ensembles de *Gémara*, à peu près parallèles : l'un composé en Mésopotamie (« Babylone ») entre 200 et 500 de notre ère environ, l'autre en Palestine entre environ 200 et une date inconnue bien antérieure à l'an 500. Le Talmud de Babylone (c'est-à-dire, la *Mishna* plus la *Gémara* mésopotamienne) est beaucoup plus long et mieux organisé que le Talmud Palestinien, et c'est le seul à être considéré comme définitif et faisant autorité. Le Talmud de Jérusalem (Palestinien) bénéficie d'un statut nettement inférieur en tant qu'autorité légale, de même que de nombreuses compilations connues collectivement comme la « littérature talmudique », contenant des documents que les éditeurs des deux Talmuds avaient omis.

Contrairement à la *Mishna*, le reste de la littérature talmudique est écrit en

un mélange d'hébreu et d'araméen, cette dernière langue étant prédominante dans le Talmud Babylonien. En outre, il ne se limite pas aux questions juridiques. Sans ordre ni raison apparents, la discussion juridique peut être soudainement interrompue par ce que l'on appelle le « récit narratif » (*Aggadah*), un mélange de contes et d'anecdotes impliquant des rabbins ou des gens ordinaires, des personnages bibliques, des anges, des démons, de la sorcellerie et des miracles⁴⁰. Ces passages narratifs, bien que de grande influence populaire dans le judaïsme à travers les âges, ont toujours été considérés (même par le Talmud) comme ayant une valeur secondaire. Ce sont les parties juridiques du texte qui revêtent une importance primordiale pour le judaïsme classique, en particulier la discussion des cas considérés comme problématiques. Le Talmud lui-même définit les différentes catégories de Juifs, par ordre croissant, comme suit : la plus basse catégorie est composée de ceux qui sont totalement ignorants ; puis viennent ceux qui ne connaissent que la Bible ; puis ceux qui connaissent la *Mishna* ou *Aggadah* ; et enfin la classe supérieure, composée de ceux qui ont étudié et qui sont capables de discuter de la partie légale du *Gémara*. Seuls ces derniers sont aptes à diriger leurs semblables Juifs en toutes choses.

Le système juridique du Talmud peut être décrit comme totalement exhaustif, rigoureusement autoritaire, et pourtant capable d'un développement infini, sans toutefois changer sa base dogmatique. Tous les aspects de la vie juive, tant individuels que sociaux, sont abordés et régis, généralement de manière très détaillée, avec des sanctions et des peines prévues pour tout péché ou infraction aux règles qui se puissent concevoir. Les règles de base pour chaque problème sont énoncées de manière dogmatique et ne peuvent être remises en question. Ce qui peut l'être et qui est discuté très longuement est l'élaboration et la définition pratique de ces règles. Permettez-moi de donner quelques exemples.

« Ne réaliser aucun travail » durant le sabbat. Le concept de travail est défini comme comprenant exactement 39 types de travaux, ni plus ni moins. Le critère d'inclusion dans cette liste n'a rien à voir avec la pénibilité d'une tâche donnée ; c'est simplement une question de définition dogmatique. Un type de « travail » interdit est l'écriture. La question se pose alors : combien de caractères faut-il écrire pour avoir commis le péché d'écrire durant le sabbat ? Réponse : deux caractères. Le péché est-il le même en fonction de la main qui est utilisée (droite ou gauche) ? Réponse : non. Cependant, afin d'éviter de tomber dans le péché, la principale interdiction d'écrire est renforcée par une interdiction secondaire de toucher à tout instrument d'écriture pendant le sabbat.

Un autre type de travail interdit durant le sabbat est de moudre le grain. On en déduit par analogie que tout type de meulage est interdit. Et cela est à son tour renforcé par une interdiction d'exercer la médecine le jour du sabbat (sauf en cas de danger pour une vie juive), afin d'éviter de tomber dans le péché de moudre un médicament. Il est vain de souligner que, dans les temps modernes, un tel danger n'existe pas (il n'existait d'ailleurs pas dans de nombreux cas, même à l'époque talmudique) ; car, en tant que mesure de précaution autour de la mesure de précaution, le Talmud interdit

explicitement les médicaments liquides et les boissons réparatrices pendant le sabbat. Ce qui a été déterminé reste à jamais déterminé, aussi absurde que cela puisse être. Tertullien, l'un des premiers pères de l'Église, avait écrit : « Je crois parce que c'est absurde ». Cela peut servir de devise à la majorité des règles talmudiques, « Je crois » étant remplacé par « Je le pratique ».

L'exemple suivant illustre encore mieux le niveau d'absurdité atteint par ce système de croyance. Un des types de travail interdit durant le sabbat est la récolte. Par analogie, cela s'étend à l'interdiction de casser la branche d'un arbre. Par conséquent, il est interdit de monter à cheval (ou tout autre animal), en guise de mesure de sécurité contre la tentation de casser la branche d'un arbre pour fouetter la bête. Il est inutile d'argumenter que vous avez un fouet prêt à l'emploi, ou que vous avez l'intention de chevaucher dans un endroit dénué d'arbres. Ce qui est interdit reste interdit pour toujours. Cela peut cependant être étendu et rendu plus strict : à l'époque moderne, il est interdit de faire du vélo le jour du sabbat, car c'est comme faire du cheval.

Mon dernier exemple montre comment les mêmes méthodes sont également utilisées dans des cas purement théoriques, n'ayant aucune application concevable dans la réalité. Pendant l'existence du Temple, le Grand Prêtre n'était autorisé à épouser qu'une vierge. Bien que pendant la quasi-totalité de la période talmudique il n'y ait plus eu de Temple ou de Grand Prêtre, le Talmud consacre l'une de ses discussions les plus animées (et les plus bizarres) à la définition précise du terme « vierge » pouvant épouser un Grand Prêtre. Qu'en est-il d'une femme dont l'hymen a été rompu par accident ? Est-ce que cela fait une différence que l'accident se soit produit avant ou après l'âge de trois ans ? Par l'impact du métal ou du bois ? Grimpait-elle à un arbre lorsque l'accident est arrivé ? Et si oui, est-ce qu'elle montait ou descendait ? Est-ce arrivé naturellement ou anormalement ? Tout cela et bien d'autres choses sont discutées en détail. Et tous les érudits du judaïsme classique devaient maîtriser sur le bout des doigts des centaines de problèmes de ce genre. Les grands érudits se distinguaient par leur capacité à développer davantage ces problèmes, car, comme le montrent les exemples, il est toujours possible de poursuivre le développement – même si c'est dans un seul sens, celui de davantage de sévérité –, et ce développement s'est effectivement poursuivi après la rédaction finale du Talmud.

Cependant, il existe deux grandes différences entre la période talmudique (se terminant vers 500 ap. J.-C.) et la période du judaïsme classique (à partir d'environ 800 ap. J.-C.). 1) Le Talmud est le produit d'une aire géographique limitée, et 2) La société juive qui y est décrite est une société « complète », fondée sur l'agriculture. (Ceci est vrai pour la Mésopotamie ainsi que pour la Palestine.) Bien qu'à cette époque, des Juifs vivaient dans tout l'empire romain et dans de nombreuses régions de l'empire sassanide, il ressort clairement du texte talmudique que sa composition – durant plus d'un demi-millénaire – était une affaire strictement locale. Aucun érudit de contrées autres que la Mésopotamie et la Palestine n'y a pris part, et le

texte ne reflète pas non plus les conditions sociales extérieures à ces deux régions.

On sait très peu de choses sur les conditions sociales et religieuses des Juifs au cours des trois siècles qui se sont écoulés entre les deux périodes (de l'an 500 à l'an 800). Mais à partir de l'an 800 de notre ère, lorsque des informations historiques plus détaillées sont à nouveau disponibles, nous constatons que les deux caractéristiques mentionnées ci-dessus ont été inversées. Le Talmud babylonien (et dans une bien moindre mesure le reste de la littérature talmudique) est reconnu comme faisant autorité, étudié et développé dans toutes les communautés juives. Dans le même temps, la société juive avait subi un profond changement : peu importe où elle se trouve et ce qu'elle est, elle ne comprend plus de paysans.

Le système social résultant de ce changement sera discuté au chapitre 4. Nous allons décrire ici comment le Talmud a été adapté aux conditions – géographiquement beaucoup plus larges et socialement beaucoup plus étroites, et de toute façon radicalement différentes – du judaïsme classique.

Nous allons nous concentrer sur ce qui est à mon avis la méthode d'adaptation la plus importante, à savoir les dispenses ou exemptions.

Les dispenses

Comme indiqué ci-dessus, le système talmudique est très dogmatique et ne permet aucun assouplissement de ses règles, même si celles-ci sont réduites à l'absurde par un changement de circonstances. Et dans le cas du Talmud – contrairement à celui de la Bible –, le sens littéral du texte est contraignant et il n'est pas permis de l'interpréter pour actualiser ou rationaliser son sens. Mais à l'époque du judaïsme classique, diverses lois talmudiques devinrent intenables pour les classes dirigeantes juives – les rabbins et les riches. Dans l'intérêt de ces classes dirigeantes, une méthode de tromperie systématique a été mise au point pour respecter la lettre de la loi, tout en violant son esprit et son intention. C'est ce système hypocrite de « dispenses » (*heterim*, signifiant exemption ou dérogation) qui, à mon sens, a été la cause la plus importante de la dégradation du judaïsme à son époque classique. (La deuxième cause est le mysticisme juif, qui a cependant opéré pendant une période beaucoup plus courte.) Encore une fois, quelques exemples sont nécessaires pour illustrer le fonctionnement du système.

1. *Le prêt à intérêt.* Le Talmud interdit formellement à un Juif, sous peine d'un châtement sévère, de percevoir des intérêts sur un prêt consenti à un autre Juif. (Selon la majorité des autorités talmudiques, c'est un devoir religieux que de fixer le taux d'intérêt le plus élevé possible à un emprunt consenti à un non-juif.) Des règles très détaillées interdisent même les formes les plus tirées par les cheveux par lesquelles un créancier juif pourrait tirer profit d'un débiteur juif. Tous les complices juifs d'une telle transaction illicite, y compris le scribe et les témoins, sont qualifiés d'infâmes par le Talmud, et interdits de témoigner devant un tribunal, car en participant à un tel acte, un Juif déclare pour ainsi dire

« qu'il n'a aucune part dans le Dieu d'Israël ». Il est évident que cette loi est bien adaptée aux besoins des paysans et artisans juifs, ou des petites communautés juives qui utilisent leur argent pour prêter à des non-juifs. Mais la situation était très différente en Europe de l'Est (principalement en Pologne) au XVI^e siècle. Il y avait une communauté juive relativement importante, qui constituait la majorité dans de nombreuses villes. Les paysans, soumis à un servage strict proche de l'esclavage, n'étaient guère en mesure d'emprunter, tandis que prêter à la noblesse était l'affaire de quelques très riches Juifs. Beaucoup de Juifs faisaient des affaires les uns avec les autres.

Dans ces circonstances, le dispositif suivant (appelé *heter'isqa* – « dispense commerciale ») a été conçu pour un emprunt portant intérêt entre Juifs, ce qui ne constitue pas une violation de la lettre de la loi, car il ne s'agit pas formellement d'un emprunt. Le prêteur « investit » son argent dans les affaires de l'emprunteur, stipulant deux conditions. Premièrement, l'emprunteur versera au prêteur à une date ultérieure convenue une somme d'argent indiquée (en réalité, l'intérêt du prêt) à titre de « part (du prêteur) sur les bénéfices » (allégués) du débiteur. Deuxièmement, l'emprunteur sera présumé avoir réalisé un bénéfice suffisant pour donner sa part au prêteur, à moins que l'affirmation contraire ne soit corroborée par le témoignage du rabbin ou du juge rabbinique de la ville – qui, par arrangement, refusaient de témoigner dans ces cas. En pratique, tout ce qui est requis est de prendre un texte de cette dispense, rédigé en araméen et tout à fait incompréhensible pour la grande majorité, et de le placer sur un mur de la pièce où la transaction est effectuée (une copie de ce texte est aujourd'hui affichée dans toutes les succursales des banques israéliennes) ou même de le garder dans un coffre – et le prêt portant intérêt entre Juifs devient parfaitement légal et irréprochable.

2. *L'année sabbatique*. Selon la loi talmudique (basée sur *Lévitique*, 25), les terres détenues par des Juifs en Palestine⁴¹ « doivent être laissées en jachère tous les sept ans » (année sabbatique), lorsque tout travail agricole (y compris la récolte) y est interdit. Il est clairement établi que cette loi a été rigoureusement observée pendant environ mille ans, à partir du Ve siècle avant notre ère jusqu'à la disparition de l'agriculture juive en Palestine. Puis, lorsqu'il n'y eut aucune occasion d'appliquer la loi dans la pratique, elle fut maintenue théoriquement intacte. Cependant, dans les années 1880, avec l'établissement des premières colonies juives agricoles en Palestine, la question devint une préoccupation pratique. Des rabbins, qui soutenaient les colons élaborèrent avec bienveillance une dispense, qui fut ensuite perfectionnée par leurs successeurs au sein des partis religieux sionistes, et qui est devenue une pratique israélienne bien établie.

Voilà comment cela fonctionne. Peu de temps avant une année sabbatique, le ministre israélien des Affaires Intérieures remet au Grand Rabbin un document le rendant propriétaire légal de toutes les terres israéliennes, privées et publiques. Armé de ce papier, le Grand Rabbin se rend chez un non-juif et lui vend toute la terre d'Israël (et, depuis 1967, les territoires occupés) pour une somme symbolique. Un document séparé stipule que « l'acquéreur »

« revendra » le terrain au Rabbin une fois l'année écoulée. Et cette transaction se répète tous les sept ans, généralement avec le même « acquéreur ».

Les rabbins non-sionistes ne reconnaissent pas la validité de cette dispense⁴², affirmant à juste titre que, puisque la loi religieuse interdit aux Juifs de vendre des terres de Palestine à des non-juifs, l'ensemble de la transaction est basée sur un péché et donc nulle et non avenue. Les rabbins sionistes répondent cependant que ce qui est interdit est une vente réelle et non fictive !

3. *Traire les vaches durant le sabbat.* Cela a été interdit à l'époque post-talmudique, par le processus de sévérité religieuse croissante mentionné ci-dessus. L'interdiction pouvait facilement être maintenue dans la diaspora, car les Juifs qui possédaient des vaches étaient généralement assez riches pour avoir des serviteurs non-juifs, à qui on pouvait demander (en utilisant l'un des subterfuges décrits ci-dessous) d'effectuer la traite. Les premiers colons juifs en Palestine employaient des Arabes pour cela et d'autres choses, mais l'imposition forcée de la politique sioniste de travail exclusif des Juifs nécessitait une dispense. (Cela était particulièrement important avant l'introduction de la traite mécanisée à la fin des années 1950.) Là aussi, il y avait une différence entre les rabbins sionistes et les rabbins non-sionistes.

Selon les rabbins sionistes, la traite interdite devient autorisée à condition que le lait ne soit pas blanc, mais coloré en bleu. Ce lait bleu du samedi est donc utilisé exclusivement pour la fabrication du fromage, et le colorant est ensuite éliminé par lavage dans le lactosérum. Les rabbins non-sionistes ont mis au point un système beaucoup plus subtil (dont j'ai personnellement été témoin dans un kibboutz religieux en 1952). Ils ont découvert une vieille disposition qui permet de vider les mamelles d'une vache durant le sabbat, uniquement pour soulager les souffrances causées à l'animal par des mamelles gonflées, et à la stricte condition que le lait soit déversé au sol pour ne pas être consommé. Voilà ce qui se passe réellement : samedi matin, un pieux kibboutznik se rend à l'étable et place des seaux sous les vaches. (Un tel travail n'est pas interdit dans l'ensemble de la littérature talmudique.) Il se rend ensuite à la synagogue pour prier. Vient ensuite son collègue, qui a pour « intention sincère » de soulager la douleur des animaux et de laisser leur lait couler au sol. Mais si, par hasard, un seau se trouvait sous leurs mamelles, est-il obligé de l'enlever ? Bien sûr que non. Il « ignore » simplement les seaux, remplit sa mission de miséricorde et se rend à la synagogue. Finalement, un troisième collègue pieux entre dans l'étable et découvre, à sa grande surprise, les seaux pleins de lait. Alors il les met dans une chambre froide et suit ses camarades à la synagogue. Maintenant, tout va bien, et il n'y a pas besoin de gaspiller de l'argent en colorant bleu.

4. Cultures mixtes. Des dispenses similaires ont été émises par les rabbins sionistes en ce qui concerne l'interdiction (basée sur *Lévitique*, 19:19) de semer deux espèces de cultures différentes dans le même champ. L'agronomie

moderne a cependant montré que dans certains cas (notamment dans la culture du foin), les semis en mélange sont les plus rentables. Les rabbins ont inventé une dispense selon laquelle un homme sème le champ dans le sens de la longueur avec une sorte de graine et, plus tard dans la journée, son camarade, qui « ne sait pas » ce qu'a fait l'autre, sème un autre type de graine de manière transversale. Cependant, cette méthode était perçue comme un gaspillage de main-d'œuvre, et une meilleure fut conçue : un homme entasse un type de graines dans un lieu public et le recouvre soigneusement d'un sac ou d'une planche. Le second type de graines est ensuite placé par-dessus. Plus tard, un autre homme arrive et s'exclame devant des témoins : « J'ai besoin de ce sac (ou de cette planche) » et l'enlève, pour que les graines se mélangent « naturellement » et fortuitement. Enfin, un troisième homme arrive et on lui dit : « Prends ces graines et sème le champ », ce qu'il fait ensuite⁴³.

5. Le pain au levain (et autres produits de fermentation) ne doivent pas être consommés ni même gardés en possession d'un Juif pendant les sept (ou, en dehors de la Palestine, huit) jours de Pâque. Le concept de « substances levées » a été continuellement élargi et l'aversion de les voir pendant la fête a approché l'hystérie. Ils comprennent toutes sortes de farines et même de grains non moulus. Dans la société talmudique d'origine, cela était supportable, car le pain (levé ou non) était généralement cuit une fois par semaine ; une famille paysanne utiliserait le dernier grain de l'année précédente pour cuire du pain sans levain à l'occasion de la fête, qui inaugurerait la nouvelle saison des récoltes. Cependant, dans les conditions du judaïsme européen post-talmudique, l'observance de cet interdit était très difficile pour une famille juive de la classe moyenne et encore plus pour un marchand de maïs. Une dispense a donc été conçue, par laquelle toutes ces substances sont vendues fictivement à un non-juif avant Pâque et rachetées automatiquement après. Ce qu'il faut faire, c'est enfermer les substances taboues pendant toute la durée de la fête. En Israël, cette vente fictive a été rendue plus efficace. Les Juifs religieux « vendent » leurs substances levées à leurs rabbins locaux, qui les « vendent » à leur tour aux Grands Rabbins ; ces derniers les vendent à un non-juif, et, par dérogation spéciale, cette vente est présumée inclure également les substances au levain de Juifs non pratiquants.

6. Le goy du Sabbat. Les dispenses les plus élaborées concernent probablement le « Goy (gentil/non-juif) du sabbat ». Comme mentionné ci-dessus, l'éventail des tâches interdites durant le sabbat s'est élargi continuellement ; mais l'éventail des tâches qui doivent être effectuées ou supervisées pour satisfaire les besoins ou augmenter le confort ne cesse de s'élargir lui aussi. Ceci est particulièrement vrai à l'époque moderne, mais l'effet du changement technologique a commencé à se faire sentir il y a longtemps. L'interdiction de moulin du grain pendant le sabbat était une affaire relativement légère pour un paysan ou un artisan juif, par exemple en Palestine au II^e siècle, qui utilisait un moulin à main à des fins domestiques. Il en va tout autrement pour le locataire d'un moulin à eau ou d'un moulin à vent – l'une des occupations juives les plus courantes en Europe orientale. Mais même un « problème » humain aussi simple que le désir de prendre une tasse de thé chaud le samedi après-midi devient bien plus

grand avec le samovar tentant présent dans la salle, utilisé régulièrement en semaine, mais interdit le samedi. Ce ne sont que deux exemples parmi un très grand nombre de problèmes dits de « respect du sabbat ». Et on peut affirmer avec certitude que, pour une communauté composée exclusivement de Juifs orthodoxes, ces problèmes étaient parfaitement insolubles, du moins au cours des huit ou dix derniers siècles, sans « l'aide » de non-juifs. C'est encore plus vrai aujourd'hui dans « l'État juif », car de nombreux services publics, tels que l'eau, le gaz et l'électricité, entrent dans cette catégorie. Le judaïsme classique ne pourrait pas exister durant une semaine sans faire appel à des non-juifs.

Mais sans dispenses spéciales, il est très difficile d'employer des non-juifs pour ces travaux du samedi ; car les règlements talmudiques interdisent aux Juifs de demander à un non-juif de faire durant le sabbat tout travail qui leur est interdit⁴⁴. Je décrirai deux des nombreux types de dispenses utilisées à cette fin.

Premièrement, il y a la méthode de « l'allusion », qui dépend de la logique casuistique selon laquelle une demande pécheresse devient irréprochable si elle est exprimée de manière déviée. En règle générale, l'indication doit être « obscure », mais dans les cas d'extrême nécessité, une indication « claire » est autorisée. Par exemple, dans une brochure récente sur l'observance religieuse à l'usage des soldats israéliens, ces derniers apprennent à parler aux travailleurs arabes employés par l'armée en tant que « Goys de sabbat ». Dans des cas urgents, par exemple lorsqu'il fait très froid et qu'un feu doit être allumé, ou lorsque la lumière est nécessaire pour un service religieux, un soldat juif pieux peut utiliser une allusion « claire » et dire à l'arabe : « Il fait froid (ou sombre) ici. » Mais normalement une allusion « obscure » doit suffire, par exemple : « Ce serait plus agréable s'il faisait plus chaud ici⁴⁵. » Cette méthode d'« allusion » est d'autant plus répugnante et dégradante qu'elle est normalement utilisée sur des non-juifs qui, en raison de leur pauvreté ou de leur position sociale subordonnée, sont entièrement au pouvoir de leur employeur juif. Un serviteur non-juif (ou employé de l'armée israélienne) qui ne s'entraîne pas à interpréter les « allusions obscures » comme des ordres sera impitoyablement renvoyé.

La deuxième méthode est utilisée dans les cas où ce que le non-juif est tenu de faire le samedi n'est pas une tâche occasionnelle ou un service personnel, qui peut être « suggéré » au besoin par une « allusion », mais un travail routinier ou régulier sans supervision juive constante. Selon cette méthode – appelée « inclusion implicite » (*havla'ah*) du sabbat entre les jours de semaine –, les Gentils sont embauchés « pour toute la semaine (ou l'année) », sans que le sabbat ne soit ne serait-ce que mentionné dans le contrat. Mais en réalité, le travail n'est accompli que durant le sabbat. Cette méthode a été utilisée dans le passé pour embaucher des non-juifs pour éteindre les bougies dans la synagogue après la prière de la veille du sabbat (plutôt que de les laisser se consumer, ce qui serait du gaspillage). Les exemples israéliens modernes sont la régulation de l'approvisionnement en eau ou la surveillance des réservoirs d'eau le samedi⁴⁶.

Une idée similaire est également utilisée dans le cas des Juifs, mais dans un but différent. Il est interdit aux Juifs de recevoir un paiement pour le travail accompli durant le sabbat, même si ce travail lui-même est autorisé. Le principal exemple concerne les professions sacrées : le rabbin ou savant talmudique qui prêchent ou enseignent le jour du sabbat, le chantre qui chante uniquement le samedi et les autres jours saints (pendant lesquels des interdictions similaires s'appliquent), le sacristain et d'autres offices analogues. À l'époque talmudique, et dans certains pays, même plusieurs siècles après, ces emplois étaient non rémunérés. Mais plus tard, lorsque ces professions sont devenues salariées, la dispense de « l'inclusion implicite » a été utilisée et ils ont été embauchés sur une base « mensuelle » ou « annuelle ». Dans le cas des rabbins et des talmudistes, le problème est particulièrement compliqué, car le Talmud leur interdit de recevoir tout paiement pour prêcher, enseigner ou étudier le Talmud, même en semaine⁴⁷. Pour eux, une dérogation supplémentaire stipule que leur salaire n'est pas du tout un salaire réel, mais une « allocation de chômage » (*dmey batalah*). En tant que résultat combiné de ces deux fictions, ce qui est en réalité un paiement pour un travail effectué principalement, voire exclusivement, le jour du sabbat, est transformé en un paiement pour chômage pendant les autres jours de la semaine.

Aspects sociaux des dispensations

Deux caractéristiques sociales de ces pratiques et de nombreuses autres pratiques similaires méritent une mention spéciale.

Premièrement, une caractéristique dominante de ce système de dispensations, et du judaïsme classique dans la mesure où il s'appuie sur elles, est la tromperie, en premier lieu la tromperie de Dieu, si ce mot peut être utilisé pour un être imaginaire si facilement trompé par les rabbins, qui se considèrent plus intelligents que lui. On ne peut concevoir un plus grand contraste que celui qui existe entre le Dieu de la Bible (en particulier celui des plus grands prophètes) et le Dieu du judaïsme classique. Ce dernier ressemble plus au Jupiter romain primitif, qui était lui aussi facilement berné par ses adorateurs, ou aux dieux décrits dans *Le Rameau d'or* de Frazer (ouvrage consacré à la mythologie antique).

Du point de vue éthique, le judaïsme classique représente un processus de dégénérescence qui se poursuit encore ; et cette dégénérescence en une collection tribale de rituels vides et de superstitions magiques a des conséquences sociales et politiques très importantes. Car il faut se rappeler que ce sont précisément les superstitions du judaïsme classique qui ont la plus grande emprise sur les masses juives, plutôt que ces parties de la Bible ou même du Talmud qui ont une réelle valeur religieuse et éthique. (On peut observer la même chose dans d'autres religions qui connaissent actuellement un renouveau.) Qu'est-ce qui est généralement considéré comme l'occasion la plus « sainte » et la plus solennelle de l'année liturgique juive, à laquelle même de très nombreux Juifs par ailleurs loin de la religion participent ? C'est la prière de Kol Nidré à la veille de Yom Kippour – la psalmodie d'une dispense particulièrement absurde et trompeuse, par laquelle tous les vœux

privés faits à Dieu l'année suivante sont déclarés par avance nuls et non venus⁴⁸ (« *Tous les vœux que nous pourrions faire depuis ce jour de Kippour jusqu'à celui de l'année prochaine – qu'il nous soit propice –, toute interdiction ou sentence d'anathème que nous prononcerions contre nous-mêmes, toute privation ou renonciation que, par simple parole, par vœu ou par serment nous pourrions nous imposer, nous les rétractons d'avance ; qu'ils soient tous déclarés non valides, annulés, dissous, nuls et non venus ; qu'ils n'aient ni force ni valeur ; que nos vœux ne soient pas regardés comme vœux, ni nos serments comme serments.* »). Ou, dans le domaine de la religion personnelle, la prière Kaddish, récitée durant les jours de deuil des Fils pour leurs parents défunts afin d'élever leurs âmes disparues au paradis – une récitation d'un texte araméen, incompréhensible pour la grande majorité. De toute évidence, le respect accordé par les masses juives à ces éléments, les plus superstitieux de la religion juive, n'est pas accordé aux éléments plus valorisants et plus dignes.

La tromperie de Dieu va de pair avec la tromperie des autres Juifs, principalement dans l'intérêt de la classe dirigeante juive. Il est caractéristique qu'aucune dérogation n'ait été autorisée dans l'intérêt spécifique des Juifs pauvres. Par exemple, les rabbins (qui n'avaient pas souvent faim eux-mêmes) ne permettaient jamais aux Juifs accablés par la famine, mais qui n'étaient pas sur le point de mourir, de manger la moindre nourriture interdite, bien que la nourriture casher soit généralement plus chère.

La deuxième caractéristique dominante des dispenses est qu'elles sont en grande partie manifestement motivées par l'esprit de lucre. Et c'est cette combinaison d'hypocrisie et de quête du profit qui a dominé de plus en plus le judaïsme classique. En Israël, où le processus se poursuit, l'opinion publique le perçoit faiblement, malgré tout le lavage de cerveau officiel prôné par le système éducatif et les médias. Les institutions religieuses – les rabbins et les partis religieux – et, par association, dans une certaine mesure, la communauté orthodoxe dans son ensemble, sont assez impopulaires en Israël. Une des raisons les plus importantes en est précisément leur réputation de duplicité et de vénalité. Bien entendu, l'opinion populaire (qui peut souvent avoir des préjugés) n'est pas la même chose que l'analyse sociale ; mais dans ce cas particulier, il est vrai que les autorités religieuses juives ont une forte tendance à la chicane et à la corruption, en raison de l'influence corruptrice de la religion juive orthodoxe. Parce que dans la vie sociale en général, la religion n'est que l'une des influences sociales, son impact sur la masse des croyants n'est pas aussi important que son impact sur les rabbins et les chefs des partis religieux. Les Juifs religieux en Israël qui sont honnêtes, comme le sont sans doute la majorité d'entre eux, ne le sont pas à cause de l'influence de leur religion et des rabbins, mais malgré elle. D'un autre côté, dans les quelques domaines de la vie publique en Israël qui sont entièrement dominés par les cercles religieux, le niveau de chicane, de vénalité et de corruption est notoire, dépassant de loin le niveau « moyen » toléré par la société israélienne généralement non-religieuse.

Au chapitre 4, nous verrons comment la prédominance de la recherche du profit dans le judaïsme classique est liée à la structure de la société juive et à son articulation avec la société générale au milieu de laquelle les Juifs vivaient à l'époque « classique ». Ici, je veux simplement faire remarquer que le motif du profit n'est pas caractéristique du judaïsme à toutes les périodes de son histoire. Seule la confusion platonicienne qui cherche « l'essence » métaphysique intemporelle du judaïsme, au lieu d'observer les changements historiques de la société juive, a obscurci ce fait. (Et cette confusion a été grandement encouragée par le sionisme, qui s'appuie sur des « droits historiques » tirés de la Bible au mépris de l'Histoire.) Ainsi, les apologistes du judaïsme prétendent, à juste titre, que la Bible est hostile à la quête du profit, tandis que le Talmud y est indifférent. Mais cela était dû aux conditions sociales très différentes dans lesquelles ces écrits furent composés. Comme indiqué ci-dessus, le Talmud a été composé dans deux régions bien définies, à une époque où les Juifs qui y vivaient constituaient une société basée sur l'agriculture et composée principalement de paysans, ce qui est très différent de la société du judaïsme classique.

Dans le chapitre 5, nous traiterons en détail des attitudes hostiles et des tromperies pratiquées par le judaïsme classique contre les non-juifs. Mais la tromperie à but lucratif pratiquée par les Juifs riches contre leurs compatriotes juifs pauvres est plus importante en tant que caractéristique sociale (comme la dispense concernant les intérêts sur les emprunts). Je dois dire ici, malgré mon opposition au marxisme tant en tant que philosophie que comme théorie sociale, que Marx avait tout à fait raison lorsque, dans ses deux articles sur le judaïsme, il le décrivait comme étant dominé par la recherche du profit – à condition que ce propos soit limité au judaïsme tel qu'il le connaissait, c'est-à-dire au judaïsme classique qui, dans sa jeunesse, était déjà entré dans sa période de dissolution. Certes, il a déclaré cela de manière arbitraire, anhistorique et sans preuve. Évidemment, il en arriva à sa conclusion par intuition ; mais son intuition dans ce cas – et dans les limites historiques appropriées – était juste.

À venir :

Chapitre IV – Le poids de l'histoire

Chapitre V – Les lois contre les non-juifs

Chapitre VI – Conséquences politiques

NOTES

1 Walter Laquer, *Histoire du sionisme*, Schocken Publishers, Tel-Aviv, 1974, en hébreu.

2 Voir Yedioth Ahronot, 27 avril 1992.

3 In Hugh Trevor-Roper, *Essais sur la Renaissance*, Fontana Press, Londres,

1985.

4 Voir Moses Hadas, *Culture hellénique, fusion et diffusion*, Columbia University Press, New York, 1959, en particulier les chapitres VII et XX.

5 Les Juifs eux-mêmes se sont universellement décrits comme une communauté religieuse ou, pour être plus précis, une *nation religieuse*. « Notre peuple n'est un peuple qu'à cause de la *Torah* (loi religieuse) ». Ce dicton de l'une des plus hautes autorités juives, le rabbin Sa'adia Hagga'on, qui vivait au Xème siècle, est devenu proverbial.

6 Par l'Empereur Joseph II en 1782.

7 Par exemple dans ses *Origines du totalitarisme*, dont une partie considérable est consacrée aux Juifs.

8 Avant la fin du XVIIIème siècle, les Juifs allemands n'étaient autorisés par leurs rabbins à écrire en allemand qu'en lettres hébraïques, sous peine d'être excommuniés, flagellés, etc.

9 Quand par un accord entre l'Empire romain et les dirigeants juifs (la dynastie des *Nesi'im*) tous les Juifs de l'Empire ont été soumis à l'autorité fiscale et disciplinaire de ces dirigeants et de leurs tribunaux rabbiniques, qui de leur côté s'engagèrent à faire régner l'ordre chez les Juifs..

10 Je ne suis pas socialiste. Mais j'honore et respecte les personnes qui ont des principes avec lesquels je suis en désaccord, si elles font un effort honnête pour être fidèle à leurs principes. En revanche, il n'y a rien de plus abject que l'utilisation malhonnête de principes universels, vrais ou faux, pour les fins égoïstes d'un individu ou, pire encore, d'un groupe.

11 En fait, de nombreux aspects du judaïsme orthodoxe ont apparemment été dérivés de Sparte, à travers l'influence politique funeste de Platon. Sur ce sujet, voir les excellents commentaires de Moses Hadas, *Hellenistic Culture, Fusion and Diffusion*, Columbia University Press, New York, 1959.

12 Y compris la géographie de la Palestine et son emplacement même. C'est ce que montre l'orientation de toutes les synagogues dans des pays tels que la Pologne et la Russie : les Juifs sont censés prier face à Jérusalem, et les Juifs européens, qui n'avaient qu'une vague idée de l'endroit où se trouvait Jérusalem, ont toujours supposé qu'elle était plein Est, alors que pour eux, elle était plutôt au Sud.

13 Tout au long de ce chapitre, j'utilise la formule « judaïsme classique » pour désigner le judaïsme rabbinique tel qu'il est apparu après environ l'an 800 et a duré jusqu'à la fin du XVIIIème siècle. J'évite de parler de « judaïsme normatif », formule que beaucoup d'auteurs utilisent avec à peu près le même sens, car à mon avis, elle a des connotations injustifiées.

14 Les œuvres de juifs hellénistiques, comme Philon d'Alexandrie, constituent une exception. Ils ont été écrits avant que le judaïsme classique ait atteint une position d'hégémonie exclusive. En effet, ils ont été subséquemment réprimés et censurés chez les Juifs, et ont survécu uniquement parce que les moines chrétiens les ont trouvés plaisants.

15 Pendant toute la période allant de l'an 100 à 1500, les lettrés juifs n'ont produit que deux ouvrages (de ce type) : un livre de voyage et une histoire des études talmudiques – un livre court, inexact et aride, composé en outre par un philosophe méprisé (Abraham ben-David, Espagne, 1170).

16 *Me'or « Eynayim par »* Azarya de Rossi de Ferrare, Italie, 1574.

17 Les cas de conversion les plus connus eurent lieu en Espagne ; par exemple (pour utiliser les noms chrétiens qu'ils ont adopté) Maître Alfonso de Valladolid, converti en 1320, et Paul de Santa Maria, converti en 1390 et nommé évêque de Burgos en 1415. Mais de nombreux autres cas peuvent être cités partout en Europe occidentale.

18 Le ton de ces disputes, et leurs conséquences, étaient assurément largement préférables à ce qui se passait dans le cas des chrétiens accusés d'hérésie ; voir, par exemple, les controverses qui aboutirent à la condamnation d'Abélard ou des franciscains de stricte observance.

19 En 1874, H. Ewald, un professeur à Göttingen, a été emprisonné pour avoir exprimé des vues « incorrectes » sur les conquêtes de Frédéric II cent ans plus tôt.

20 En fin de compte, quelques autres passages ont également dû être supprimés, tels que ceux qui semblaient théologiquement absurdes (par exemple, où Dieu est décrit comme s'adressant des prières à lui-même, ou pratiquant physiquement certaines des pratiques requises du Juif individuel) ou ceux qui ont célébré trop librement les frasques sexuelles d'anciens rabbins.

21 *Tractate Berakhot*, p. 58 b.

22 « Ta mère sera couverte de confusion, Celle qui vous a enfantés rougira de honte... », *Jérémie*, 50:12.

23 Publié par Boys Town, Jérusalem et édité par Moses Hyamson, l'un des savants les plus réputés du judaïsme en Grande-Bretagne.

24 Les supposés fondateurs de la secte sadducéenne.

25 Je suis heureux d'annoncer que, dans une traduction récente (Chicago University Press), le mot « Noirs » apparaît, mais ce volume très lourd et très coûteux risque peu, pour l'instant, de tomber en de « mauvaises » mains. De même, en Angleterre au début du XIXe siècle, les livres radicaux (tels que

ceux de l'anarchiste William Godwin) étaient autorisés à paraître, à condition qu'ils soient publiés dans des éditions très onéreuses.

26 Comme au chapitre 2, j'utilise l'expression « judaïsme classique » pour désigner le judaïsme rabbinique de la période allant de l'an 800 environ jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Cette période coïncide généralement avec le Moyen Âge juif, car pour la plupart des communautés juives, les conditions médiévales persistent beaucoup plus longtemps que pour les nations de l'Europe occidentale, notamment jusqu'à la période de la Révolution française. Ainsi, ce que j'appelle le « judaïsme classique » peut être considéré comme le judaïsme médiéval.

27 *Exode*, 15:11.

28 *Ibid.*, 20:3-6.

29 *Jérémie*, 10 ; le même thème est repris plus tard par la deuxième *Esaïe*, voir *Esaïe*, 44.

30 La Kabbale est bien sûr une doctrine ésotérique, et son étude détaillée était réservée aux érudits. En Europe, surtout après 1750 environ, des mesures extrêmes ont été prises pour la garder secrète et interdire son étude, sauf pour des savants juifs expérimentés et sous un contrôle strict. Les masses juives non éduquées d'Europe orientale n'avaient aucune connaissance réelle de la doctrine kabbalistique ; mais la Kabbale les a percolés sous forme de superstition et de pratiques magiques.

31 De nombreux mystiques juifs contemporains pensent que le même but peut être atteint plus rapidement par la guerre contre les Arabes, par l'expulsion des Palestiniens ou même par l'établissement de nombreuses colonies de peuplement juives en Cisjordanie. Le mouvement croissant pour la construction du Troisième Temple est également basé sur de telles idées.

32 Le terme hébreu utilisé ici – *yihud*, signifiant littéralement « union dans l'isolement » – est le même que celui employé dans les textes juridiques (concernant le mariage, etc.) pour désigner les rapports sexuels

33 La soi-disant *Qedushah Shlishit* (Troisième Sainteté), insérée dans la prière *Uva Letzion* vers la fin du service matinal.

34 *Nombres*, 29.

35 Le pouvoir de Satan, et ses relations avec les non-juifs sont illustrés par une coutume répandue, établie sous l'influence kabbalistique dans de nombreuses communautés juives à partir du 17ème siècle. Une femme juive revenant de son bain de purification rituel mensuel (après lequel des rapports sexuels avec son mari sont obligatoires) doit se garder de rencontrer l'une des quatre créatures sataniques : le non-juif, le cochon, le chien ou l'âne. Si elle rencontre l'un d'entre eux, elle doit prendre un autre bain. *Shevet Musar*, l'un des ouvrages les plus populaires parmi les

Juifs d'Europe orientale et des pays islamiques jusqu'au début du siècle, a prôné cette coutume (entre autres) en 1712. Il est encore largement lu dans certains milieux orthodoxes.

36 Cela est prescrit dans les moindres détails. Par exemple, le lavage rituel des mains ne doit pas se faire sous un robinet ; chaque main doit être lavée séparément dans l'eau d'une tasse (de la taille minimale prescrite) tenue dans l'autre main. Si nos mains sont vraiment sales, il est tout à fait impossible de les nettoyer de cette façon, mais de telles considérations pragmatiques sont évidemment hors de propos. Le judaïsme classique prescrit un grand nombre de tels rituels détaillés, auxquels la Kabbale attache une signification profonde. Il existe, par exemple, de nombreuses règles précises concernant le comportement dans les toilettes. Un Juif qui fait ses besoins naturels dans un espace ouvert ne doit pas le faire dans une direction nord-sud, car le nord est associé à Satan.

37 « Interprétation » est ma propre expression. Le point de vue classique (et orthodoxe actuel) est que le sens talmudique, même opposé au sens littéral, était toujours celui qui était appliqué.

38 Selon une histoire apocryphe, un célèbre hérétique juif du XIXe siècle aurait observé à cet égard que le verset « Tu ne commettras pas d'adultère » ne se répète que deux fois. « Il est donc vraisemblablement interdit de manger l'adultère ou de le cuisiner, mais en tirer jouissance est tout à fait acceptable. »

39 Le mot hébreu *re'akha* est traduit de façon assez imprécise par la version King James de la Bible (et la plupart des autres traductions anglaises) en tant que « ton voisin » (ou « ton prochain » en français). Voir cependant *Samuel*, II, 16:17, où exactement le même mot est rendu par la version King James, plus exactement par « ton ami ».

40 La *Mishna* est remarquablement libre de tout cela, et en particulier la croyance aux démons et à la sorcellerie y est relativement rare. Le Talmud Babylonien, en revanche, regorge de superstitions grossières.

41 Ou, pour être précis, dans de nombreuses régions de la Palestine. Apparemment, les domaines d'application de la loi sont ceux où la prédominance démographique juive était prédominante autour des années 150-200 de notre ère.

42 C'est pourquoi les Juifs orthodoxes non sionistes en Israël prévoient des magasins spéciaux pendant les années sabbatiques, qui vendent des fruits et des légumes cultivés par des Arabes sur des terres arabes.

43 À l'hiver 1945-1961, moi-même, alors un garçon de moins de 13 ans, participai à de telles procédures. La personne en charge du travail agricole de l'école d'agriculture religieuse que je fréquentais à l'époque était un Juif particulièrement dévot et estimait qu'il serait prudent que l'acte crucial, qui consiste à retirer la planche, soit exécuté par un orphelin de

moins de 13 ans, incapable d'être, ou de rendre quelqu'un d'autre coupable d'un péché. (Un garçon de moins de 13 ans ne peut pas être coupable d'un péché ; son père, s'il en a un, est considéré comme responsable.) Tout m'a soigneusement été expliqué à l'avance, y compris le devoir de dire : « J'ai besoin de cette planche », alors qu'en fait personne n'en avait aucun besoin.

44 Par exemple, le Talmud interdit à un Juif de profiter de la lumière d'une bougie allumée par un non-juif durant le sabbat, à moins que ce dernier ne l'ait allumée pour son propre compte avant que le Juif n'entre dans la pièce.

45 Un de mes oncles qui vivait à Varsovie avant 1939 utilisait une méthode plus subtile. Il employait une femme de chambre non-juive appelée Marysia et sa coutume était, en se levant de sa sieste du samedi, de dire, d'abord à voix basse : « Ce serait bien que... » Et puis, élevant la voix jusqu'à crier, « ... Marysia nous apporte une tasse de thé ! » Il était tenu pour très pieux et craignant Dieu, et ne rêverait jamais de boire une goutte de lait avant d'avoir laissé écouler six heures complètes après avoir mangé de la viande. Dans sa cuisine, il avait deux lavabos, un pour la vaisselle utilisée pour manger de la viande, l'autre pour les plats contenant du lait.

46 Des erreurs parfois regrettables sont commises, car certains de ces emplois sont assez confortables, laissant à l'employé six jours de congé par semaine. La ville de Bney Braq (près de Tel-Aviv), habitée presque exclusivement

par les Juifs orthodoxes, a été secoué dans les années 1960 par un horrible scandale. À la mort du « sabbat-Goy » qu'ils avaient employé plus de vingt ans pour veiller à leur approvisionnement en eau le samedi, il fut découvert qu'il n'était pas vraiment chrétien, mais juif ! Donc quand son successeur, un Druze, a été embauché, la ville a exigé et obtenu du gouvernement un document certifiant que le nouvel employé était un gentil de pure ascendance Gentille. Selon des rumeurs fiables, la police secrète a été invitée à faire des recherches à ce sujet.

47 En revanche, l'enseignement élémentaire des Écritures peut être effectué moyennant un paiement. Cela a toujours été considéré comme un travail peu qualifié et mal payé.

48 Un autre rituel « extrêmement important » est de souffler dans une corne de bélier à Roch Hachana, afin de déconcerter Satan.